ÉTAT FINANCIER DE LA CONFÉDÉRATION CANADIENNE

# EXPOSÉ BUDGÉTAIRE

PAR

SIR S. L. TILLEY

MINISTRE DES FINANCES

PUBLIC RECORDS OFFICE. CANADA.

CHAMBRE DES COMMUNES

29 *FÉVRIER* 1884

DEPARTMENT SECRETARY OF STATE LIBRARY.

OTTAWA:
IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE., RUE WELLINGTON
1884.

ÉTAT FINANCIER DE LA CONFÉDÉRATION CANADIENNE

# EXPOSÉ BUDGÉTAIRE

PAR

## SIR S. L. TILLEY

MINISTRE DES FINANCES

CHAMBRE DES COMMUNES

29 *FÉVRIER* 1884

PUBLIC RECORDS OFFICE. CANADA.

DEPARTMENT SECRETARY OF STATE LIBRARY.

OTTAWA:
IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE., RUE WELLINGTON
1884.

## ÉTAT FINANCIER DU CANADA.

# EXPOSÉ BUDGÉTAIRE

PAR

## SIR LEONARD TILLEY

**Ministre des Finances**

DANS

**LA CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA**

LE 29 FÉVRIER 1884.

PUBLIC RECORDS CANADA. OFFICE.

Sir LEONARD TILLEY : M. l'Orateur, en proposant que vous quittiez le fauteuil, je désire profiter du moment où je fais ma motion, pour présenter à la Chambre un exposé de la situation financière du pays et de la politique que le gouvernement se propose de suivre pendant cette session au sujet du tarif. On se souviendra qu'à la session de 1882, comme à celle de 1883, je me suis cru justifiable de dire qu'à aucune époque de l'histoire du Canada, le crédit, la position financière, et les affaires générales du pays, n'avaient été aussi bons. Je suis en mesure, je crois, de dire aujourd'hui qu'à aucune époque antérieure de l'histoire du pays, le crédit du Canada, la condition financière du Canada, n'ont été meilleurs qu'en ce moment.

En ce qui concerne le commerce général du pays, je regrette d'avoir à dire qu'à raison d'une baisse dans la valeur du bois, l'un de nos principaux articles d'exportation, à raison du fait qu'on a forcé le commerce de certaines branches dans notre pays, et qu'on a trop importé, nous passons en ce moment par une crise, qui, je l'espère, ne sera pas de longue durée, mais qu'on pourra bientôt surmonter, et que nous reviendrons à l'état prospère du pays, sous tous les rapports, que nous constations l'année dernière.

J'ai confiance que l'exposé que je vais faire à la Chambre sera une preuve de plus, à celle fournie d'année en année

depuis 1879, que la politique adoptée cette année-là par le gouvernement, a été une heureuse politique, une politique dans l'intérêt du Canada.

Je désire d'abord appeler l'attention de la Chambre sur l'état de la recette et de la dépense durant le dernier exercice, et je serai court, car la Chambre est en possession des détails de la dépense à compte de cet exercice, tels que contenus dans les Comptes Publics pour cette année. Mais il y a quelques points sur lesquels je désire appeler l'attention de la Chambre.

Les recettes pour cet exercice ont été, comme tous les députés le savent, de $35,794,649, et la dépense, de $28,730,157, laissant un excédant de recettes de $7,064,492, qui, ajouté à $1,009,000 retirées de la vente des terres au Manitoba et au Nord-Ouest, fait un surplus pour cet exercice de plus de $8,000,000. On a dit, et on dira sans doute au cours de ce débat, que la dépense à compte de l'exercice 1882-83 ayant excédé de $1,663,054 celle de l'exercice précédent, est une preuve de l'extravagance de l'administration. Afin de répondre à cette accusation, je désire dire sur quels items porte cette dépense additionnelle, et je laisserai ensuite à la Chambre de décider si le gouvernement, parce qu'il a soumis les premières estimations au parlement, mérite d'être accusé de dépenses extravagantes pendant cet exercice.

Ces $1,663,054 d'augmentation peuvent être expliqués par les items suivants, qui sont les principaux: Fonds d'amortissement, $53,412; cette somme a été simplement appliquée, comme tous les membres le savent, au rachat de la dette pour autant de plus sur l'exercice antérieur. Subventions aux provinces, $75,673. Il s'agit ici d'un paiement fait en vertu d'un statut qui exige qu'à tous les dix ans, les subventions aux plus petites provinces soient augmentées jusqu'à ce qu'elles atteignent 80 cents par tête sur une population de $400,000, ainsi que la concession additionnelle faite au Manitoba. Législation, (dépenses d'élections), $158,568; cette dépense a été nécessitée pour les frais des élections générales; on ne peut donc y objecter. Service postal, $195,522; quand je dirai à la Chambre que les recettes ont augmenté de $213,000 dans ce service, il est évident qu'on n'a pas imposé le peuple davantage en rapport avec ce service. Chemins de fer et canaux: frais d'exploitation, $371,364; quand je dirai à la Chambre que l'augmentation, pendant cette année, du revenu provenant de ces travaux publics, a été de $390,000, contre une augmentation de dépense de $371,364, la Chambre comprendra qu'il n'y a pas eu d'impôts additionnels pour couvrir cette dépense. Immigration et quarantaine, $184,763; si on tient compte de l'augmentation de l'immigration dans ce pays durant

cette année, je crois que la Chambre dira que cet argent a été bien appliqué et qu'il rapportera un apport équivalent. Police à cheval, $109,369; cette dépense a été autorisée par le parlement lorsque le ministre de l'intérieur a déclaré que pour des raisons publiques, l'effectif de ce corps devait être augmenté.

L'augmentation des dépenses pour les travaux publics et les ports a été de $436,359. Je suis sûr qu'en général, on va approuver cette dépense. C'était une dépense demandée par le parlement, vu le surplus considérable que nous avons, et qui nous a mis à même, grâce aux améliorations faites à nos ports et à la construction d'édifices publics dans tout le Canada, de fournir aux hommes d'affaires de plus grandes facilités. Cette dépense de $436,358, non-seulement a été votée par le parlement et a été accordée avec plaisir, mais je crois que les deux côtés de la Chambre y donneront leur acquiescement. L'augmentation dans l'administration de la justice a été de $33,893. Cette augmentation a été rendue nécessaire par la législation provinciale, qui exigeait la nomination de nouveaux juges dans différentes parties du Dominion.

Nous avons ensuite une augmentation de $150,000 pour les primes accordées aux pêcheurs, qui ont reçu le consentement presque unanime de cette Chambre et l'approbation générale du pays.

Ces items font un total d'environ $1,600,000, et on verra qu'une petite partie de cette somme seulement—celle dépensée au compte des travaux publics et celle payée comme primes aux pêcheurs—constitue des obligations directes pour le pays, c'est à-dire des augmentations qui exigent nécessairement l'augmentation des impôts.

Pendant que les dépenses ont été augmentées d'environ $1,600,000, les impôts n'ont pas couvert la moitié de ce montant, et la dépense pour la partie qui reste a été faite pour des travaux publics et pour d'autres services publics rapportant en retour un revenu qui compense et plus les dépenses.

Maintenant, M. l'Orateur, il y a eu d'autres dépenses faites, pendant cet exercice, imputables au compte du capital et qui s'élèvent à la somme de $14,171,413. Comment a-t-on fait face à cette dépense? D'abord, il y avait un surplus au compte du revenu consolidé s'élevant à $7,064,092. Puis il y a eu le produit des ventes de terres au Nord-Ouest, $1,009,019; les dépôts dans les banques d'épargne du pays, $4,445,445. En outre, en vertu d'arrangements conclus avec la compagnie du Pacifique, nous avons retiré le produit de la vente de ses bons que nous avons eu en notre possession. Le produit de ces ventes s'élevait, à la fin de l'exercice, à $2,694,000, sur lesquels on a payé un intérêt de 4 pour 100.

Cela couvrait toutes les dépenses de cette année, sans que nous ayons été, comme je l'ai dit à la dernière session, dans la nécessité d'aller au dehors chercher un seul dollar pour faire face à cette dépense. Je puis ajouter, en réponse à l'accusation d'avoir augmenté les impôts, qu'en déduisant les excédants sur les recettes provenant des douanes et de l'accise depuis 1879, et en ne chargeant que les sommes nécessaires pour payer les dépenses du gouvernement, notre dépense par tête a été moindre depuis 1879 qu'elle n'a été de 1874 à 1879.

Je me souviens que dans son discours au sujet de l'adresse, le chef de l'opposition a fait remarquer que j'étais fort pour faire des moyennes. Eh bien! M. l'Orateur, je crois que c'est un principe juste à appliquer, surtout à la conduite d'un gouvernement. Aucun gouvernement ne serait justifiable de prendre la dépense d'une année en particulier et de la présenter au pays comme une preuve de son économie, pas plus qu'il ne serait loyal de la part de l'opposition, de signaler une année en particulier pendant laquelle la dépense aura été plus forte, à raison de circonstances sur lesquelles le gouvernement n'a pas de contrôle—ou sur lesquelles il pouvait exercer un contrôle—en raison de faits qui lui imposent le désir de faire, dans l'intérêt du pays, certaines dépenses. Je dis qu'il ne serait pas juste de signaler telle année en particulier. C'est pourquoi, dans tout débat de cette nature, je désire prendre les moyennes ainsi que les dépenses de chaque année en particulier comme preuve de notre économie ou de notre extravagance. Eh bien! nous voyons que dans le dernier exercice, les impôts payés par tête de la population, sous forme de droits de douane et d'accise—et ce sont là les seuls chefs de taxation,—si l'on déduit l'excédant de recettes, ont été de $4.82\frac{1}{2}$, contre une moyenne de $4.88 par tête, de 1874 à 1879. Nous voyons encore que la moyenne de 1879 à 1883 s'est élevée à $4.81 par tête, contre une moyenne de dépense de 1874 à 1879 de $4.88 par tête.

Dans ces circonstances, on verra que s'il est vrai que nos recettes ont été considérables, s'il est vrai que pendant l'année dernière notre surplus a été fort—j'entends la somme nécessaire pour acquitter les frais de l'administration du pays et fournir tous les crédits nécessaires pour les travaux publics et pour toutes les autres sortes de dépenses—les impôts sur la population du pays ont été moindres, en moyenne, que ceux acquittés de 1874 à 1879.

Il se peut qu'il y ait de l'intérêt pour la Chambre à savoir sous quels chapitres on trouve l'augmentation du revenu.

Il y a eu augmentation dans les recettes provenant des

douanes, de $1,428,012; de l'accise, de $375,257; des bureaux de poste et mandats sur la poste, $212,503; des travaux publics, y compris les chemins de fer, de $390,004. L'augmentation dans l'intérêt perçu a été de $87,184.

On peut décomposer comme suit les recettes provenant des douanes : voitures de chemins de fer, bois manufacturé, charbon de terre, $520,000. Je puis dire qu'une grande partie des droits payés sur les voitures de chemins de fer e locomotives l'ont été sur celles importées par la compagnie du Pacifique, qui en avait besoin plus tôt qu'on ne pouvait les fabriquer dans le pays. Nos manufactures de locomotives étaient tellement occupées alors, que le gouvernement même a dû aller à l'étranger pour avoir le matériel nécessaire à l'augmentation du trafic sur le chemin de fer, et il a fallu importer des locomotives pour faire face à des demandes pressantes.

Sur le cognac, le genièvre, le rhum, le whisky et les vins, l'augmentation a été de $236,000; sur les fruits et le sucre, $242,500; sur les dentelles, tricots, bijoux $71,000; farine de blé, $46,000; machines, $150,000; fer en gueuse, $28,000; verrerie, $54,000.

L'augmentation dans le revenu de l'accise porte surtout sur les spiritueux. La diminution dans les droits sur le tabac a été presque compensée par l'augmentation des droits perçus sur le malt avant la diminution de 8 cts. par livre sur le tabac.

Voilà les items en rapport avec les obligations de l'année dernière, et j'appellerai maintenant l'attention de la Chambre sur les estimations des revenus et dépenses pour la présente année; c'est une estimation amendée, basée sur notre expérience, et qui s'étend jusqu'à cette date.

L'évaluation des douanes pour l'année courante était de $21,500,000, et l'estimation amendée porte le chiffre de $20,250,000.

On se demandera probablement quelle est la cause de cette réduction? Je répondrai que l'année dernière, le chiffre des importations a excédé de $5,000,000 le montant prévu et qu'il y a un excédant de $1,000,000 dans le revenu. Je suis convaincu, et la chose est maintenant bien comprise, que les importations de l'an dernier ont été plus fortes que la proportion de la demande et la capacité de la consommation. Nous éprouvons aujourd'hui les effets de ce surcroît d'importation, vu qu'il y a une réduction correspondante dans le revenu provenant des douanes. Puis il y a encore une autre raison. Depuis douze mois une partie considérable des importations du pays ont baissé en valeur. Comme le savent maintenant très bien les personnes engagées dans le commerce, beaucoup des articles importés ont diminué

de valeur à cause de l'abondance du stock qu'il y a aux Etats-Unis et dans le vieux monde. Je sais un article qui se vendait $9 autrefois et qui se vend aujourd'hui $6.75. Et il en est ainsi de plusieurs autres articles. L'excès d'importation de $5,000,000 l'an dernier, et la hausse de la valeur des effets importés, ont donc eu pour résultat une réduction dans l'ensemble des importations jusqu'aujourd'hui ; et, en calculant que les quatre mois prochains rapportent au trésor la moitié du revenu des douanes pendant les derniers huit mois, j'évalue le revenu aux chiffres suivants :

| | |
|---|---|
| Douanes | $20,250,000 |
| Accise | 5,550,000 |
| Postes | 1,800,000 |
| Travaux publics, y compris chemins de fer... | 3,000,000 |
| Intérêts sur placements | 800,000 |
| Autres sources | 800,000 |
| Total | $32,200,000 |

L'estimation amendée des dépenses, messieurs, est de $31,200,000 ; l'estimation faite il y a un an portait le montant des dépenses à $31,010,000, mais nous avons dépensé un montant considérable pour des travaux publics, pour compléter les édifices publics au Manitoba, dans le port de Toronto, et pour d'autres travaux dans différentes parties du pays qui étaient d'une nécessité absolue, et la somme votée n'était pas suffisante. C'est pourquoi la dépense, sous ce chef, a été augmentée. Je calcule que le montant total des dépenses cette année s'élèvera à la somme ci-dessus mentionnée, laissant un surplus de $1,000,000 au compte du revenu consolidé. Je calcule aussi que le revenu provenant de la vente des terres dans le Nord-Ouest s'élèvera à $1,000,000, ce qui donnera en tout un surplus de $2,000,000 cette année.

Les honorab'es députés de la gauche feront peut-être observer que c'est une diminution sensible si on compare ce surplus avec celui de $8,000,000 de l'année dernière ; on se rappelle que l'année dernière j'évaluais le surplus du revenu consolidé pour l'année courante à $2,250,000, tandis qu'aujourd'hui je l'évalue à $1,250,000 en moins.

Voyons maintenant quelles sont les causes de cette diminution. D'abord, les dépenses ont augmenté, tandis que les revenus ont diminué. Pourquoi existe-t-il une différence si marquée entre ce surplus de $8,000,000 et celui de $2,000,000 ? Simplement parce que le gouvernement, ayant un excédant d'un chiffre si élevé en caisse, a cru devoir demander au parlement de voter pour l'exécution des travaux publics, y compris les édifices publics et les ports, une somme bien plus considérable que celles qui avaient été votées auparavant, somme qui atteindra $3,250,000 pour

l'année courante, soit une augmentation de $1,500,000 environ. Le gouvernement, ayant ce surplus en caisse, s'est cru justifié de demander au parlement de voter ces crédits que l'on consacre aujourd'hui aux travaux dont j'ai parlé.

En sus, nous avons augmenté cette année les dépenses de l'administration des postes, du département de l'immigration, de la milice, du service de la police à cheval, et pour le fonds d'amortissement. L'augmentation de $2,250,000 dans les dépenses et la réduction prévue du revenu nous faisaient supposer que nous aurions un surplus de $2,250,000, mais vu la réduction qui s'est opérée, je calcule que nous aurons un surplus de $1,000,000 au compte du revenu consolidé, et un revenu de $1,000,000 provenant de la vente des terres du gouvernement.

Il faut remarquer aussi, messieurs, que d'autres causes ont contribué à la diminution du revenu. Quelles sont-elles? L'une fut la réduction des droits au montant de $2,250,000, comparativement à l'année 1881-82.

Quelle a été cette réduction?—$844,016 sur le thé; $76,313 sur le café; $91,719 sur le ferblanc en feuilles, sur les blocs d'ardoise; $200,000 sur les timbres; $50,000 sur le port des journaux; $700,000 sur le tabac; $1,000 sur le fer de rebut; $14,250 sur les publications périodiques, et $50,000 sur le fil métallique et sur d'autres articles, formant en tout $2,300,000 environ de réduction dans la taxation du pays, et voilà ce qui a réduit d'autant le surplus.

Je vous soumettrai maintenant l'estimation des revenus et dépenses pour l'exercice de 1884-85. Voici l'estimation des revenus:

| | |
|---|---|
| Douanes | $20,000,000 |
| Accise | 5,550,000 |
| Postes | 1,900,000 |
| Travaux publics, y compris chemins de fer | 3,000,000 |
| Intérêts sur placements | 750,000 |
| Autres sources | 800,000 |
| | $32,000,000 |

Je dois mentionner comme l'une des causes de la diminution du revenu des douanes, l'augmentation de production des fabriques.

La production a augmenté d'année en année au point d'affecter les revenus d'une manière sensible, en faisant diminuer le chiffre des importations.

Les estimations budgétaires, d'après les états déposés sur le bureau de la Chambre, portent les dépenses à $29,811,639. On remarquera qu'il est pourvu à l'achèvement, cette année, des travaux publics pour lesquels des crédits, au montant de $1,900,000, ont été votés l'année dernière.

Les estimations soumises ne contiennent aucun item

nouveau, et il est probable qu'un montant très considérable paraîtra dans les estimations supplémentaires destinées à des travaux publics autres que ceux mentionnés dans les estimations qui sont maintenant devant nous. Il est probable qu'on demandera au parlement de faire quelques dépenses pour obtenir certains prolongements de chemins de fer.

Il a déjà été dit qu'il semblait opportun de prolonger le réseau du chemin de fer du Pacifique de Montréal à Québec. Un certain montant devrait être requis à cette fin.

Il y aura, peut-être, d'autres dépenses; mais quelles qu'elles soient, ce sera en outre de celles mentionnées plus haut pour travaux publics.

On évalue, en conséquence, à $800,000 le montant des estimations supplémentaires, ce qui portera à $30,611,639 la somme totale des dépenses pour le prochain exercice.

Le surplus total pour l'an prochain est évalué à $2,650,000, soit $1,400,000 provenant du revenu consolidé et $1,250,000 provenant de la vente des terres du Nord-Ouest.

Les principaux items qui donneront lieu à une augmentation de dépenses sont les suivants : Milice, $139,000; police à cheval, $54,000; bureaux de poste, $211,000. Ceux qui donneront lieu aux plus fortes diminutions sont les suivants : Fonds d'amortissement et intérêt, $235,000; travaux publics, $750,000; affaires des sauvages, $147,920. Dans ces circonstances, le surplus pour l'année courante et l'année prochaine sera d'environ $2,250,000 pour chacune d'elles.

Les honorables membres de l'opposition qui, de temps à autre, se sont objectés aux surplus considérables, apprendront probablement avec plaisir qu'ils ont été réduits, grâce à la diminution des taxes et des importations et au développement des manufactures dans le pays.

Je désire maintenant attirer l'attention de la Chambre sur les objections faites au tarif de 1879 par les honorables messieurs qui se sont plaints des surplus considérables accumulés dans le passé, qui trouvent à redire à ce que nous soutirions ainsi de la bourse du peuple une somme considérable, qu'il vaudrait beaucoup mieux laisser où elle se trouvait.

Au cours de ses remarques sur cette question, l'honorable chef de l'opposition a prétendu que dans le cours des quatre dernières années, il avait été prélevé inutilement sur la population $20,000,000. Oui, ajoute l'honorable chef de l'opposition, pas seulement $20,000,000, mais même $30,000,000!

Quand je lis cette déclaration, elle me semble avoir été faite pour un autre auditoire que celui-ci. Lorsqu'elle fut faite dans la Chambre, l'un de mes collègues m'a demandé ce que l'honorable chef de l'opposition entendait par là. Je me suis demandé la même chose, et j'en suis venu à la con-

clusion que l'honorable monsieur comptait non-seulement les $20,000,000 que nous avons reçus, mais l'intérêt sur cette somme et sur d'autres—les profits, je suppose, que le consommateur a dû payer à l'entremetteur. Chiffrons un peu.

Depuis les quatre dernières années, la moyenne du surplus annuel a été de $5,000,000. Près de $4,000,000 sur cette somme ont été perçues de la vente des terres du Nord-Ouest; ces $4,000,000 ne constituent donc pas une taxe sur le peuple. Commençons donc par mettre de côté $4,000,000.

Voyons maintenant comment l'honorable monsieur, si je l'ai bien compris, établit sa proposition. Il considère que le consommateur paie non-seulement une taxe additionnelle, mais un profit additionnel au marchand chez lequel il achète. Cela est-il clairement établi? J'en appelle à tous ceux qui, dans cette Chambre, sont dans les affaires: n'est-il pas vrai que les fabricants américains et européens vendent aux marchands canadiens, depuis trois ou quatre ans, leurs marchandises à bien meilleur marché, en compensation de l'augmentation de nos droits de douanes prélevés?

Tout le monde sait qu'il en est ainsi. Personne ne le sait mieux que le ministre des douanes, qui a pu vérifier le fait depuis 1879. Nous en arrivons donc à la conclusion qu'une partie considérable des $16,000,000 versées au trésor en sus de ce qui a été nécessaire pour couvrir nos dépenses, a été, sans aucun doute, payée par les fabricants étrangers.

Le consommateur paie-t-il dans tous les cas l'augmentation dans les droits de douane? Il est à notre connaissance que nombre de marchands prétendent que ce sont eux, en fin de compte, qui paient la taxe de deux et demi pour cent additionnels imposée sur les marchandises importées, et non pas le consommateur. Je citerai à ce sujet une autorité que l'honorable chef de l'opposition devra accepter, pour prouver qu'en certains cas le consommateur ne paie pas les droits. Cette autorité n'est autre que l'honorable député de Brant (M. Paterson). Peut-être le chef de l'opposition, si j'en juge par ce qui est arrivé dernièrement, ne considère pas autant M. Paterson comme une autorité que le nouvel arrivé, sir Richard Cartwright. Je sais cependant qu'il a encore une grande confiance dans le jugement de l'honorable député de Brant. Je lui citerai en conséquence l'opinion de son ami sur cette question, pour prouver que dans bien des cas le consommateur ne paie pas les taxes additionnelles. Or voici ce que disait l'honorable député de Brant en 1876.

Le ministre des finances, l'année dernière, en revisant le tarif, a donné à notre industrie un encouragement qu'elle n'avait jamais eu auparavant. Il s'en est suivi qu'un millier d'ouvriers, engagés dans les industries en Allemagne, furent par suite du changement dans notre tarif, attirés en Canada, où ils y exercent leur métier. Le coût des

articles n'a été en rien augmenté, et le Canada en a eu tout le bénéfice. Le marchand a perdu une certaine somme de profits ; mais personne n'a semblé s'en préoccuper.

Voilà ce qu'a déclaré l'honorable député de Brant. Ce qu'il a dit en cette circonstance d'un article spécial peut s'appliquer à une foule d'autres articles sur lesquels les droits ont été augmentés, le consommateur ne payant pas cette augmentation.

L'expérience des quatre dernières années prouve surabondamment la sagesse, ou en tous cas, l'équité du tarif tel qu'établi, parce qu'il garantit ainsi les revenus nécessaires aux besoins du pays, tout en accordant une protection raisonnable à ses industries.

Après cela, on comprendra mieux que si le tarif avait été fait pour garantir simplement les revenus durant une année ou deux, il aurait fallu au bout de ce temps, une fois que nos manufactures se seraient quelque peu développées, le remanier de manière à augmenter les droits.

Le tarif a été jusqu'à un certain point une expérience, car nous ne savions pas les résultats qu'il produirait. Nous avons vu que par son application aux importations dans le pays, importations augmentant avec la meilleure condition des affaires dans le pays, nous avons eu un déficit, la première année, comme résultat des importations excessives de l'année précédente. L'année suivante, nous avions un excédant de recettes de $4,000,000, puis, successivement, de $6,000,000 et $7,000,000.

Dans ces circonstances, voyant que ce tarif suffisait à rencontrer non-seulement toutes les exigences du temps, mais encore les exigences de l'avenir, le gouvernement demanda au parlement de réduire les droits de deux millions et un quart. Dans quelle position sommes-nous aujourd'hui ? Encore que le peuple a été déchargé de ces deux millions et un quart, encore que les industries manufacturières du pays ont pris un grand développement, nous avons un surplus de un à deux millions par année, suffisant pour faire face à toute augmentation qui pourrait se produire dans la puissance de production de nos manufacturiers canadiens.

Dans ces circonstances, nous sommes en mesure de dire aujourd'hui au parlement : Nous n'avons pas seulement racheté le passé, mais nous avons eu un surplus. Dans le passé, nous avons réduit les droits, et le revenu, sans subir de modifications se rattachant à une augmentation de droits, est suffisant pour rencontrer les dépenses du Canda à l'avenir. Eh bien ! je dis que le tarif a été un succès sous ce rapport. (Appl.)

On pourrait nous dire, je le sais : " Est-ce que vous n'auriez pas pu imposer des droits un peu moins élevés et ne pas

avoir un surplus aussi considérable que celui que vous avez eu dans les trois ans dont vous parlez?"

Nous aurions pu en agir ainsi, mais je doute que c'eût été de bonne politique de notre part, même si nous avions su quel en eût été le résultat. Quelle a été la conséqunce de notre politique? Nous avons pu réduire les droits sur un grand nombre d'articles de nécessité et de faire ce que le dernier gouvernement se proposait de faire s'il était resté au pouvoir et qu'il eût eu un surplus de recettes. Il se justifiait de ne pas percevoir un revenu suffisant pour payer les dépenses, de 1875 à 1879, en disant que quand viendraient les bonnes années, il appliquerait l'excédant de recettes à payer les déficits accumulés pendant cette puriode. Eh bien! nous avons payé ces déficits, nous avons réduit notre dette, et nous avons rétabli notre crédit à tel point que, lorsqu'en vertu d'une législation adoptée par ce parlement, nous avons augmenté de 6½ millions la circulation des billets en Canada depuis 1879, et que nous avons stipulé que nous déposerions pour partie de cette augmentation des débentures du Canada garanties par le gouvernement impérial, nous n'avons pas été obligés de garder en or un sou de plus que ce que nous avions quand notre circulation était de $11,000,000 à $12,000,000.

Nous avons donc augmenté notre circulation de $6,500,000 sans qu'il en coûte beaucoup au pays; nous avons réduit l'intérêt sur notre dette et augmenté la valeur de nos obligations par notre politique d'appliquer nos surplus à la réduction de notre dette. Nous nous sommes placés dans une position telle que, pendant le dernier exercice, l'intérêt net payé par le Canada a été de $290,000 moindre que celui que nous avons payé en 1879-80.

Je crois donc que les faits ont donné raison à la politique du gouvernement, au tarif, et la preuve que nous pourrons faire un peu plus tard raffermira, chez les amis et les partisans du gouvernement qui ont approuvé ce tarif jusqu'aujourd'hui, la conviction que c'est la politique à suivre dans l'avenir.

Je me propose de faire aujourd'hui ce que j'ai fait depuis 1879, de faire voir la réponse donnée par les événements aux objections soulevées par l'opposition quand le tarif a été proposé, de reprendre ces objections et de prouver à la satisfaction de la Chambre et du pays, par les rapports du commerce et la statistique que nous avons, que les craintes exprimées par la gauche en 1879 n'ont pas été justifiées.

Mais je désire d'abord attirer l'attention de la Chambre sur les quelques changements que le gouvernement se propose d'introduire dans le tarif. Ils sont peu nombreux et sans importance, parce que, après avoir donné à cette ques-

tion toute son attention, le gouvernement a jugé qu'il valait mieux, pour cette année au moins, faire aussi peu de changements que possible dans le tarif. Je sais qu'on a dit, que depuis 1879 on a fait bon nombre de changements tous les ans; mais ces changements je les crois sages et judicieux. (Ecoutez! écoutez!) Mais en faisant ces changements nous sentions tous qu'il ne fallait faire que ceux que réclame l'intérêt public.

Cette année, les changements sont également légers, et ont pour but de faire payer, sur les articles maintenant énumérés et qui paient 20 pour 100, un droit réduit de 10 pour 100, ou de les placer sur la liste des articles entrant en franchise.

C'est encore reconnaître le principe qu'il faut maintenir et encourager les industries du Canada.

Les articles que nous proposons d'admettre en franchise sont les suivants: Toile à bluteau, l'acide boracique, le jute ouvré, de 58 pouces de largeur, qui jusqu'ici entrait en franchise quand il n'était pas calandré. Les personnes engagées dans cette industrie en Canada ont pensé qu'elles avaient droit d'importer et ont de fait importé pendant un temps la toile calandrée. Mais on s'aperçut que ce n'était pas conforme à la loi, et on propose aujourd'hui de placer la toile de jute calandrée sur le même pied que la toile non calandrée.

Chaude soudante au rouge cerise.

Les graisses et les graillons entraient en franchise, mais à la condition "qu'ils fussent importés par les fabricants de savon." Cette condition est abrogée et toute personne pourra désormais importer ces articles en franchise.

L'indigo et l'extrait d'indigo. Par le passé l'indigo était admis en franchise, mais on a fait une nouvelle préparation connue sous le nom de Indigo en pâte et extrait servant aux mêmes usages, et nous nous proposons de placer cette préparation sur la liste des articles admis en franchise. On se rappelle qu'à la dernière session il a été décidé par le parlement que les poutres en fer, les plaques, les cornières en fer, pour le blindage des navires en fer ou en fer et en bois seraient admis en franchise, et il est maintenant proposé d'ajouter les courbes, et de mettre, en fer ou en acier, car les industriels importent et emploient l'acier aussi bien que le fer, et ce n'est que mettre l'acier qui sert au même usage, sur le même pied que le fer. Oxyde de manganèse, potasse minérale allemande, sulfate de soude. L'acier pour les scies était admis en franchise avant, nous y ajoutons les coupe-paille, non finis.

Nous avons rayé de la liste des articles en franchise le colcotar, parce que c'est un article indéterminé et qu'on a

essayé d'importer d'autres articles sous le même nom. Les fibres végétales pour les fins de la fabrication sont aussi rayées de cette liste, parce qu'elles étaient une source d'embarras et de difficultés pour les employés de la douane.

Les éclisses en acier seront aussi rayées de la liste des articles admis en franchise, et elles seront sujettes au même droit que les plaques de fer et d'acier.

J'en viens maintenant à la liste des articles payant droits. Le droit sur l'acide acétique est élevé de 15 à 25 p. 100. On s'est aperçu qu'on importait une espèce de vinaigre très fort sous le nom d'acide acétique, et c'était probablement de l'acide acétique; mais en le réduisant et le mélangeant d'une grande quantité d'eau, ces importateurs le convertissait en vinaigre et payaient moins de droits que l'importateur de vinaigre, de sorte qu'on a imposé sur cet article le même droit que sur le vinaigre.

C'est pour cette raison que nous nous proposons de prélever sur cet article un droit à peu près égal à celui dont est frappé le vinaigre.

Les capelines, les chapeaux de paille d'Italie non achevés, qui paient maintenant 25, paieront 20 pour 100 *ad valorem*, tout comme ceux qui sont finis.

Les tapis, paillassons et nattes de chanvre, seront sur le même pied que le jute. Sous le tarif actuel, le jute paie 25 pour 100, mais le chanvre ne paie pas. Une difficulté est survenue au sujet de la qualité de l'article qui était importé; à présent les deux articles sont sur le même pied.

La cellulose, moulée et façonnée pour manches de couteaux et fourchettes, non perforée, ni autrement ouvrée, 10 pour 100. Cela est devenu nécessaire afin d'approvisionner une ou deux coutelleries établies dans le pays; on se propose aussi d'admettre les manches non finis à 10 pour 100.

L'an dernier nous avous mis un impôt de 27½ pour 100 sur les cotons, les jeannettes, imprimées ou teintes—ce droit reste le même. Les jeannettes et coutils demeurent sur la liste de 20 pour 100 avec une ou deux autres descriptions de coton de même genre, et nous nous proposons aujourd'hui de réduire le droit sur les cotons, jeannettes et coutils, servant aux fabricants de corsets, à 20 pour 100. Le coton de 42 pouces de largeur, pour la fabrication de la toile cirée, reste dans la même position. Ce coton de 42 pouces ne se fabrique pas au Canada, et les manufacturiers avaient le droit de l'importer en payant un droit de 15 pour 100. Cette clause s'étend aujourd'hui aux fabricants de toile cirée. Poterie décorée, imprimée ou spongieuse, et toute poterie non spécifiée ailleurs, paiera 30 pour 100.

Au sujet de la désignation minutieuse faite des divers articles, je crois devoir rappeler qu'au sujet d'un certain

article il s'est élevé à Montréal une contestation entre un importateur et l'officier de douane. Ce dernier a eu raison en fait de compte. C'est pour prévenir le retour de pareilles contestations que j'ai cru devoir donner dans l'Acte une désignation minutieuse des divers articles de poterie sur lesquels des droits sont prélevés.

Manches de couteaux et fourchettes en caoutchouc vulcanisé 10 pour 100. Fer—fourchettes en fonte, non finies, 10 pour 100. Les étiquettes pour boîtes de conserve paieront 6 cents par livre et 20 pour 100.

Autrefois, il y avait une différence dans les droits prélevés sur les épingles en cuivre et sur celles en fer. Dans l'un et l'autre cas, désormais, les droits seront de 30 pour 100, car beaucoup de capitaux ont été engagés dans cette industrie dans Ontario, et il est important de faire disparaître la difficulté qu'il y avait à décider si les épingles étaient en cuivre ou en fer.

Poudres saponifères 3 cents par livre. L'acier qui paie actuellement $5 par tonne paiera $3 par tonne et 10 pour 100. Ce changement est fait dans le but de mieux répartir les droits et d'augmenter la protection accordée par le passé à cette industrie. Acier—baguettes rondes en fil d'acier, laminées, au dessous d'un demi-pouce de diamètre, pour fabriquer le fil. Cet article paie actuellement 10 pour 100, sans qu'il soit fait mention d'aucune condition. On a pris des arrangements pour la fabrication du fil d'acier qui payait 15 pour 100, et afin de permettre aux fabricants de faire quelque profit, nous proposons de réduire le droit sur le fer servant à sa fabrication à 5 pour 100. Aiguilles cylindriques, aiguilles à broder sur cadres portatifs, aiguilles à crochets—cette dernière description étant fabriquée dans la Confédération, paiera à l'avenir 30 pour 100.

Au sujet des sucres, je crois devoir donner un peu plus d'explication. Dans le cours des derniers six mois, l'attention du gouvernement a été attirée sur cette question par un certain nombre d'industriels. Au mois d'octobre dernier, le tarif concernant les sucres a été modifié aux Etats-Unis. Les droits y sont aujourd'hui proportionnés à la valeur des matières saccharines déterminées à l'aide du polariscope; c'est-à-dire que ce tarif impose un droit spécifique sur le sucre au-dessous de 13;

Cette modification a eu pour effet d'affecter considérablement le commerce chez nos voisins et le nôtre même dans dans une certaine mesure, parce qu'une certaine qualité de sucre qui était principalement fabriquée pour le marché américain se trouvait adaptée à notre tarif. Ceci est maintenant changé, jusqu'à un certain point, et le résultat a été que les importations de sucre des Antilles et du

Brésil ont considérablement augmenté durant les derniers six mois. C'était pour le gouvernement une question sérieuse de savoir comment résoudre la difficulté.

Je peux dire que les difficultés, comme le sait très bien le ministre des douanes, sont provenues des clauses suivantes: Tous sucres importés du pays de production ne payaient pas de droits sur les colis, ainsi les sucres venant du pays de production subissaient diverses déductions, suivant la valeur des colis. Ces déductions variaient depuis 7 et 7½ jusqu'à 27, et le département a éprouvé beaucoup de difficultés à déterminer exactement la valeur de ces déductions. D'un autre côté il était très difficile de déterminer la valeur exacte du sucre.

De plus, il est arrivé plusieurs fois que des sucres ont été importés à un taux nominal moindre que celui de leur valeur réelle, et on leur accorda des déductions illégales pour l'emballage.

Après avoir mûrement considéré la question, le gouvernement a décidé de ne pas adopter pour le moment le système suivi aux Etats-Unis, bien qu'on ait fortement insisté dans ce sens auprès du gouvernement, et qu'il y ait beaucoup de bonnes raisons qui militent en faveur de l'adoption du système du polariscope. Il a été décidé de ne rien changer à cette session, afin de donner au gouvernement le temps de bien étudier la question, car c'en est une très importante qu'il ne faut pas expédier à la hâte, et que des résultats désastreux pourraient s'en suivre. Nous pouvons nous livrer à une enquête nous-mêmes; nous pouvons entrer en négociations avec l'Espagne et les Etats-Unis, et dans l'état actuel des affaires, il n'y a aucun doute que ces négociations ne soient non-seulement désirables, mais nécessaires.

Je suis certain que ce sera un des premiers soins du haut commissaire canadien, dès qu'il sera retourné en Europe, de conclure certains arrangements avec l'Espagne à ce sujet. En conséquence, nous avons cru sage de laisser les choses comme elles sont, du moins en ce qui concerne l'adoption du polariscope jusqu'à la prochaine session du parlement.

Pour remédier aux difficultés présentes, nous nous proposons de réduire à 27½ pour 100 les droits prélevés sur les sucres importés des pays où ils sont produits, et de supprimer toutes les autres charges. Le gouvernement prendra en outre toutes les mesures nécessaires pour empêcher le retour des fraudes auxquelles j'ai fait allusion. Maintenant nous proposons un autre changement. D'après les droits actuels, la mélasse employée à la fabrication du sucre est soumise à un droit de 25 pour 100, et celle qui est destinée à la consommation domestique à 15 pour 100. Nous nous proposons de réduire le droit à 15 pour 100 sur toute mé-

lasse venant directement du pays de production et de faire payer 5 pour 100 de plus si elle ne vient pas directement. Le droit sera prélevé franco sous voile. Viennent ensuite la chlorure, les sels et le sulfate de zinc employés dans les manufactures, dont le droit sera réduit à 5 pour 100. Ceci se trouve dans la liste des effets non énumérés. Ensuite viendra l'article abrogeant tous les articles incompatibles avec ceux qui précèdent. Nous nous proposons aussi d'amender la section 8, 42 Victoria, chap. 15, se rapportant aux articles périssables ou endommagés.

Il pourra être fait une déduction pour détérioration par dépérissement naturel, pendant le voyage d'importation, sur les articles périssables, tels que fruits et légumes verts importés en Canada; mais en l'évaluant et en estimant le dommage par la casse sur les articles fragiles tels que faïence, porcelaine, verre et verrerie, en vertu des sections 53 et 54 de l'acte des douanes, 1883,—cette déduction ne sera faite ou ce dommage ne sera alloué que pour le montant de la perte en sus de 25 pour 100 de la quantité totale des articles avariés, et seulement dans le cas où il sera fait une demande à ce sujet, et où la perte ou le dommage sera attesté, après examen fait par l'estimateur ou officier compétent des douanes, dans les trois jours qui suivront le débarquement ou l'arrivée de ces articles à leur port de destination; et pourvu que le droit ait été acquitté sur la valeur totale des articles, sur demande adressée au ministre des douanes, une remise de ce droit pourra être accordée et faite dans la dite proportion et lorsque les conditions plus haut spécifiées auront été remplies, mais non autrement.

Telles sont les principales clauses des résolutions qui seront soumises à la Chambre. Si elles apportent quelques changements, elles diminuent plutôt les droits qu'elles autorisent le gouvernement à percevoir.

M. MITCHELL: Vous proposez-vous de dégrever la farine de maïs ?

Sir LEONARD TILLEY : Pas à cette session.

M. MITCHELL : J'espère que vous prendrez la chose en considération de bonne heure à la prochaine session ?

Sir LEONARD TILLEY : J'appellerai l'attention de la Chambre sur les objections que l'on a soulevées en 1879 et en d'autres occasions à propos de ce tarif. On a prétendu, entre autres choses, que le nouveau tarif nuirait à notre crédit en Angleterre, et c'était là une des principales objections des honorables députés de la gauche. Jusqu'à présent, ce tarif n'a certainement pas nui à notre crédit à l'étranger, et au mois d'octobre dernier, nos obligations de 4 pour 100 étaient cotées plus haut qu'elles ne l'avaient jamais été aupa-

ravant. Elles étaient, *ex-dividend*, 14 pour 100 plus élevées que ce que nous avons obtenu depuis 1878 ou 1879.

Je profiterai de cette circonstance pour dire ce que j'ai fait lors de mon dernier voyage en Angleterre au sujet de l'emprunt qui arrive à échéance. Aux mois de juillet et août derniers, et autorisé par un arrêté du conseil, je me suis consulté avec les agents du gouvernement canadien à Londres, au sujet du rachat de l'emprunt arrivant à échéance, et nous avons décidé qu'il serait avantageux de lancer sur le marché, au mois de novembre, un emprunt de £2,000,000 pour racheter partie des obligations de 5 pour 100 qui arriveront à échéance le 1er janvier 1885.

Cela nous permettrait de ne placer qu'un plus petit montant sur le marché l'année suivante.

Les agents du gouvernement ont suggéré que cet emprunt devrait être à courte échéance, remboursable en dix ans, et à 4 pour 100, afin que nous puissions dire aux porteurs des obligations à 5 pour 100 qui arriveront à échéance le 1er janvier 1885 : Ou nous échangerons ces obligations contre les vôtres piastre contre piastre, ou louis contre louis—ce qui serait négocier l'emprunt de 4 pour 100 à ½ ou 2 pour 100 de prime, parce que nous avons trois coupons à payer sur les obligations arrivant à échéance le 1er janvier prochain, ou nous les rachèterons lorsqu'elles seront présentées, ou nos agents les retireront du marché.

Les agents ont suggéré aussi de lancer l'an prochain, ou au mois de décembre, un emprunt de 3½ pour 100 remboursable dans trentre ans, pour le rachat de la balance du prêt et pour se procurer les £2,000,000 dont nous aurons probablement besoin pour le parachèvement du chemin de fer du Pacifique.

Les agents du gouvernement ont fait observer qu'un emprunt à 3½ pour 100 ne serait pas coté à un chiffre aussi élevé qu'un emprunt à 4 pour 100, mais ils ont donné comme raison pour suggérer que l'emprunt qui devait être émis l'automne dernier, fut pour dix ans à 4 pour 100, que cela nous mettrait en état de les échanger contre les débentures à 5 pour 100, et que les probabilités étaient qu'après l'expiration des dix ans, lorsque ces débentures seront rachetables, nous pourrions les remplacer par d'autres de 3½ pour 100 au pair ou à peu près. C'était là leur opinion et c'est pourquoi ils nous ont conseillé de lancer un emprunt à courte échéance.

La question en resta là avec l'entente que je leur télégraphierais ou que je me mettrais en communication avec eux dès que surviendrait une occasion favorable de placer sur le marché les £2,000,000 sterling, ou $10,000,000 pour dix ou vingt ans. Nous n'avions pas fixé définitivement l'échéance, mais ils conseillaient dix ans.

Dans l'intervalle, la compagnie du chemin de fer du Pacifique a proposé de déposer une somme de $16,000,000 entre les mains du gouvernement et une autre somme de $4,000,000, à compte de la garantie proposée. Au mois de février, j'ai télégraphié immédiatement aux agents du gouvernement à Londres que cette offre ayant été acceptée, la question de l'emprunt en resterait là pour le moment. Nous avons pensé que nous pourrions consacrer une partie des $16,000,000 et de $3,000,000 ou $4,000,000 déposés entre nos mains par la compagnie du Pacifique au rachat des obligations qui arriveront à échéance le 1er janvier 1885.

L'affaire en resta là, mais je peux ajouter qu'après mon retour d'Angleterre, après une consultation avec mes collègues, il fut décidé, ainsi que nous l'avions promis à la Chambre à la session précédente, que pour pourvoir aux besoins du peuple et offrir une occasion de placements aux administrateurs de succession, aux curateurs, nous avons décidé, dis-je, de placer sur le marché canadien un emprunt de $4,000,000 dont le minimum serait le pair. On a fait ici, et en dehors de cette Chambre, au sujet de cet emprunt, beaucoup d'observations. Celles du dehors—je ne parlerai pas de celles faites ici—étaient faites dans le but de nuire au crédit du pays. Mais, quels sont les faits qui se rapportent à cet emprunt ? Les faits sont les suivants : les honorables députés de la gauche savent parfaitement que le seul emprunt que nous avons placé sur le marché canadien jusqu'en 1880 était à 6 pour 100, et qu'en 1880 ou 81, il fut décidé de racheter ces obligations. Nous donnâmes avis aux porteurs qu'ils pourraient ou accepter des 5 pour 100 ou toucher le montant des obligations ; une partie seulement des obligations fut échangée contre celles de 5 pour 100, et ce dernier emprunt est le seul qui ait été lancé à 4 pour 100 par le gouvernement, ou même un peu plus bas, comme le fut celui-ci.

On dira peut-être que c'était une grande erreur de lancer cet emprunt sans être parfaitement sûrs que les obligations seraient prises. Nous ne l'avons pas offert parce que nous avions un besoin pressant d'argent. Nous n'avions pas de raison pour lancer un emprunt à un taux moins élevé qu'en Angleterre, si ce n'est pour répondre aux demandes dont j'ai parlé, et auxquelles le gouvernement était tenu de faire honneur ; et il ne peut y avoir de doute que nous n'eussions réussi à négocier sans difficulté l'emprunt de $4,000,000, si nous avions suivi le système que l'on adopte invariablement en Angleterre, c'est-à-dire si nous avions accordé certaines gratifications aux courtiers, et payé indirectement une commission à ceux qui auraient soumissionné les obligations.

On nous a fait des propositions dans ce sens, mais nous n'avons rien payé à des syndicats, ni donné des commis-

sions, ni payé de courtage. Les courtiers ont demandé une certaine commission que nous avons refusé de leur payer; mais nous avons senti que nous avions contracté un engagement envers les capitalistes du Canada. Nous avions racheté presque toutes les obligations fédérales payables en Canada. Nous avions racheté celles qui portaient un intérêt de 5 et de 6 pour 100, et il ne reste aujourd'hui que celles que détiennent les banques d'épargnes, lesquelles portent un intérêt de 5 pour 100 et sont payables dans un an.

Plusieurs administrateurs de successions sont venus, depuis un an à dix-huit mois, nous demander de ces obligations. Le gouvernement avait pris un engagement, car j'avais déclaré dans cette Chambre que lorsqu'il faudrait faire un emprunt, nous le négocierions sur notre propre marché, avec nos propres capitalistes. Lorsque nous avons offert l'emprunt nous avons constaté que plusieurs de ces derniers avaient placé leur argent dans les banques. Je ne sais à quel taux d'intérêt. Les banques ont trouvé qu'il était de leur intérêt de solliciter leurs déposants de leur laisser cet argent; c'est pourquoi nous n'avons pas placé une aussi grande partie de l'emprunt que nous l'espérions. J'ai reçu des offres d'Angleterre ainsi que des Etats-Unis, notamment de Boston—de Blake, Frères et Cie. Je ne crois pas que ces derniers soient parents de mon honorable ami de la gauche, mais ils voulaient lancer les obligations sur le marché américain. Je leur ai dit: Non, nous gardons ces obligations pour les capitalistes canadiens; et si nous avions vendu pour quatre millions de ces obligations, au lieu de n'en vendre que pour un million, nous aurions été obligés de chercher à placer temporairement l'argent. En conséquence il fut placé en attendant à une prime de 2½ pour 100, mais si nous constatons que c'est plus que ces obligations ne rapportent sur le marché anglais, nous pourrons réduire le taux. En attendant cette nécessité, cependant, nous comprenions qu'il valait mieux les garder où elles étaient, et nous avons déclaré aux solliciteurs que nous voulions les placer au Canada, et non ailleurs; pour les fins que j'ai mentionnées et auxquelles nous avions promis qu'elles seraient consacrées, engageant en cela l'honneur du parlement.

Dans ces circonstances, on ne peut dire que cet emprunt ait échoué, car il a été placé à un taux plus élevé que celui auquel nous avons obtenu de l'argent en Canada.

Il est vrai qu'aujourd'hui, nous obtenons, sur demande, de l'argent des banques d'épargne, auxquelles nous payons 4 pour 100.

On pourra demander: Agissiez-vous dans l'intérêt du pays en plaçant ces obligations au pair? Je rappellerai un ou deux faits qui, bien qu'ils eussent trouvé leur application

dans la discussion de la garantie à la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, n'ont pas été mentionnés dans ce débat, quoique je m'attendisse à entendre la gauche dire que nous aurions pu obtenir de l'argent à des conditions plus avantageuses en Angleterre. Mais prendre de l'argent au pair en Canada, et payer ici l'intérêt et le capital, vaut bien 2 ou 2½ de prime en Angleterre.

L'ex-ministre des finances sait parfaitement bien que lorsque nous allons sur le marché monétaire et que nous demandons des offres pour une somme considérable, la négociation s'opère sur le principe du commerce de gros. Il sait parfaitement que la différence entre les cotes de tous les jours pour les petites sommes et ce que le gouvernement réalise sur des emprunts considérables est d'environ 2 pour 100, c'est-à-dire que le gouvernement réalise environ 2 pour 100 de moins que les prix indiqués dans ces cotes. Il en est généralement ainsi. Mais, à part cela, il nous faut payer un pour 100 de prime, et pour une forte somme un quart pour 100 de courtage. Pour les obligations payables dans 30 ans, il faut payer un demi pour 100 aux agents comme commission pour le paiement des coupons, et cela s'élève à plus d'un demi pour 100 pendant cette période. Cela fait 1¼ pour 100. Puis, la différence dans le paiement de l'argent au Trésor de notre propre pays et le paiement en Angleterre pour être transmis ici représente ¾ de 1 pour 100 de plus. Il y a, par conséquent une différence de 2 pour 100 entre avoir de l'argent au pair dans le pays et l'avoir en Angleterre.

Nous avons donc pensé que nous étions justifiables de fixer le pair comme le minimum,—et justifiable au point de vue financier, d'accepter de l'argent de la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique à 4 pour 100. Nous avons cru que si nous pouvions obtenir 4 millions au pair, c'était une bonne affaire; mais le placer à moins que le pair, eût été le placer à un taux auquel il n'était pas de l'intérêt du pays d'en disposer. Nous le gardons donc pour les fins auxquelles il a été primitivement consacré. Mais si la chose était désirable ou nécessaire, nous pourrions le placer à un taux plus bas.

Voyons maintenant quelle était notre position.

Notre position, l'automne dernier, était des plus favorables. Depuis 1879 jusqu'à 1883, nous avons réduit de $10,000,000 le montant des obligations du Canada que détenaient des capitalistes d'Angleterre. Nous n'avons pas été forcés d'aller emprunter un seul sou en Angleterre depuis 1879. Le fait que nous n'y étions pas forcés nous a mis naturellement dans une position favorable sur le marché monétaire.

Puis, comme je l'ai déclaré ici pendant la dernière session, outre le fait de placer sur le marché un emprunt de £2,000,000, pour payer les £2,000,000 sterling que nous rachetions ou que nous avions à racheter cette année, il y avait la chance de l'échange des obligations portant 4 pour 100 contre les $29,000,000, déduction faite du fonds d'amortissement, payable en janvier prochain—nous allions sur le marché pour changer d'obligations, plutôt que pour demander de nouveaux emprunts. Il en est résulté que, grâce à nos surplus et à l'amélioration de notre crédit, les obligations du Canada sont aujourd'hui cotées de 3 à 4 p. 100 plus haut que celle de la Nouvelle-Galles du Sud qui étaient autrefois cotées à 2½ p. 100 de plus que celles du Canada.

J'admets volontiers que les obligations que nous avons contractées par la mesure que vient d'adopter cette Chambre nous mettront dans la nécessité de demander au marché anglais plus d'argent que, sans cette mesure, nous n'en aurions eu besoin. Quand nous avons fait des arrangements avec nos agents pour l'échange des obligations, ils convinrent non-seulement de racheter, mais de placer pour £2,000,000 de nouvelles obligations à un demi pour cent, tandis que par les arrangements antérieurs, il nous eût fallu payer un pour cent pour le rachat et un pour cent pour le paiement. C'est un arrangement favorable et qui nous épargnera une somme considérable d'argent.

Il est probable qu'à raison des progrès rapides des travaux sur le chemin de fer canadien du Pacifique, il nous faudra d'ici à un an, aller sur le marché anglais pour y contracter un emprunt de £3,000,000, pour une période de 30 ans. Il pourra être désirable l'an prochain d'obtenir £3,000,000 sterling pour sept ans, lequel deviendra dû en 1891, alors que l'avance sera due et payable par la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique.

Les honorables messieurs de la gauche vont peut-être dire que ce sera quelque peu embarrassant, vu que nous avons $29,000,000 à racheter le 1er janvier. Cela dépendra beaucoup de l'état du marché monétaire à cette époque; cependant, notre position est celle-ci: si l'on trouve qu'il est désirable d'agir ainsi, dans l'intérêt du pays, comme les obligations qui deviennent dues le 1er janvier prochain ne sont pas absolument payables à cette date, nous pourrons nous prévaloir de notre position et ne pas les racheter avant un an à compter de cette date; et c'est pour cette raison, entre autres, que le gouvernement a exigé de la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique un taux d'intérêt qui exclut toute possibilité de perte et qui probablement rapportera un gain considérable.

Voilà donc, au point de vue financier, notre position de l'autre côté de l'Atlantique. Notre crédit n'y a pas souffert; il n'y a jamais été meilleur qu'aujourd'hui. Jamais, à aucune époque de notre histoire, nous n'avons été dans des conditions aussi favorables pour réaliser en Angleterre un emprunt pour le parachèvement du chemin de fer canadien du Pacifique, et cela à des conditions plus avantageuses.

L'intérêt que nous payions l'an passé était de $290,000 moindre que celui que nous payions en 1880-81, et l'an prochain nous rachèterons, dans tous les cas, nos obligations portant 5 pour 100, en leur substituant de nouvelles obligations à 4 pour 100, et nous sommes en mesure de déclarer au parlement que, même avec les engagements que nous avons faits, le maximum de l'intérêt payé en 1880-81 ne sera pas dépassé lorsque cette grande entreprise sera terminée.

On avait fait une autre objection, en 1879. On nous disait que le tarif aurait pour effet de diminuer notre commerce avec l'Angleterre. Je n'ai pas l'intention, M. l'Orateur,—parce que je crois que ce serait une manière déloyale de traiter cette question—d'éluder une seule des objections que l'on a fait valoir, d'année en année, contre ce tarif. Je présente les faits, et les consigne dans les documents publics, afin que nous puissions avoir le moyen de juger par nous-mêmes, chaque année, de leur valeur.

Le tarif a-t-il eu pour effet de diminuer notre commerce avec l'Angleterre et d'augmenter celui que nous faisons avec les Etats-Unis? Je vais vous donner quelques chiffres.

En 1876-77, nos importations des Etats-Unis pour les fins de la consommation, ont été de $51,312,669; celles faites d'Angleterre ont été de $39,572,239, ce qui fait une différence en faveur des Etats-Unis de $11,740,430. En 1877-78, nos importations des Etats-Unis, pour les fins de la consommation, ont été de $48,631,739; d'Angleterre elles ont été de $37,431,180, ce qui fait en faveur des Etats-Unis une différence de $11,200,559. En 1878-79, nous avons importé des Etats-Unis pour $43,739,219, pour les fins de la consommation, et de la Grande-Bretagne pour $30,993,130, soit une différence en faveur des Etats-Unis de $12,846,089. En 1882-83, nos importations des Etats-Unis, toujours pour les fins de la consommation, ont été de $56,032,333, et d'Angleterre $52,052,468, ce qui fait en faveur des Etats-Unis une différence de $3,979,865 contre celle, s'élevant à $12,000,000 l'année précédente.

Les honorables députés de la gauche diront peut-être que l'augmentation qui s'est opérée dans nos importations l'an passé, s'est répartie dans une plus grande proportion sur les Etats-Unis que sur l'Angleterre. J'admets que l'augmenta-

tion dans nos importations des Etats-Unis a été plus grande en proportion l'an dernier que l'année précédente, eu égard à des circonstances exceptionnelles. Considérons les importations d'articles de provenance américaine que la Colombie-Britannique et les territoires du Nord-Ouest ont dû faire l'an passé en rapport avec la construction du chemin de fer du Pacifique. L'augmentation dans les articles importés des Etats-Unis par ces deux provinces du Canada a été d'environ $9,000,000 l'an dernier, comparée à celle de 1881-82. Comme je l'ai déjà dit, les droits payés par la compagnie du Pacifique sur les locomotives et le matériel roulant importés des Etats-Unis durant les deux dernières années ont été d'environ $1,000,000. Cela prouve que cette compagnie seule a dû importer des Etats-Unis pendant cette période, pour $4,000,000 ou $5,000,000 d'articles de ce genre exceptionnel.

Si vous examinez l'augmentation dans les importations des Etats-Unis durant l'année dernière, vous verrez aussi que ces importations comprennent un nombre considérable de bestiaux achetés aux Etats-Unis pour être placés dans les pâturages des compagnies du Nord-Ouest. Mais, M. l'Orateur, ceci est exceptionnel, et les chiffres que j'ai donnés démontrent que la différence dans les importations des deux pays est considérablement en faveur de l'Angleterre.

Maintenant, M. l'Orateur, je ferai remarquer qu'en 1879 le total de notre commerce avec l'Angleterre—le total des importations et des exportations—a été de $67,288,848, tandis qu'en 1883 il s'est élevé à $99,197,684, soit une augmentation, pendant cette période, de $31,908,836. Le total de notre commerce avec les Etats-Unis a été de $70,904,720 en 1879, et de $97,701,056 en 1883, soit une augmentation de $26,796,336, contre une augmentation de $31,900,000 dans le total de notre commerce avec la Grande-Bretagne.

J'ajouterai que, sous le nouveau tarif, l'augmentation imposée dans les droits sur les articles importés de la Grande-Bretagne, est de $2\frac{8}{10}$ pour 100, tandis qu'elle est de 6 pour 100 sur les articles importés des Etats-Unis; ce qui montre que l'application du tarif n'a pas été désavantageuse à l'Angleterre et favorable aux Etats-Unis, mais qu'en somme elle a été considérablement en faveur de notre commerce avec l'Angleterre, comparé à celui avec les Etats-Unis.

On a aussi dit, M. l'Orateur, que l'imposition d'un droit sur les céréales nuirait sensiblement au transport des produits étrangers à travers le Canada. Je me souviens que l'honorable monsieur qui a pris hier son siège dans cette Chambre (M. Mills) a discuté longuement cette question. Il s'est efforcé de démontrer l'avantage que nous retirions du fait que ces exportations passaient à travers le Canada,

et donnaient par là du trafic à nos chemins de fer et de l'emploi à nos gens, et il a soutenu que les droits imposés sur les céréales auraient pour effet de nuire considérablement à toutes nos industries canadiennes. Or, j'ai ici un état qui m'a été fourni par le département des douanes, de la valeur des produits exportés du Canada, n'étant pas des produits du Canada, pendant plusieurs années. Voici cet état :

| | | |
|---|---|---|
| 1876 | $6,417,506 | |
| 1877 | 5,746,654 | |
| 1878 | 9,856,246 | |
| 1879 | 7,618,442 | |
| | | $29,638,818 |
| 1880 | 12,462,486 | |
| 1881 | 12,137,799 | |
| 1882 | 6,003,233 | |
| 1883 | 8,196,366 | |
| | | $38,799,884 |

En 1882, il y a eu dans tous les ports du continent une diminution dans les exportations. Cet état montre que la moyenne annuelle de l'exportation, du Canada, des marchandises de provenance étrangère, pendant les quatre années à partir de 1-76 jusqu'à 1879, inclusivement, a été de $7,409,-712, tandis que durant les quatre années suivantes, de 1880 à 1883, inclusivement, elle s'est élevée à $9,699,971, ce qui, à mon avis, est une réponse satisfaisante à ces messieurs qui avaient des craintes à ce sujet.

On avait aussi soutenu, M. l'Orateur, que si ce tarif était un tarif de protection, il ne pourrait pas être un tarif de revenu, et que si c'était un tarif de revenu, il ne réussirait pas comme tarif de protection. Eh bien ! ça été un tarif de revenu ; les honorables messieurs de la gauche ne le nieront pas, car ils se plaignent de ce qu'il a donné trop de revenus. Voyons maintenant quelle preuve nous avons qu'il ait favorisé les manufactures du pays.

Il y a deux ans, nous avons chargé deux hommes de visiter ces dernières, afin de nous assurer s'il était nécessaire de passer une loi pour protéger les employés des manufactures. Ils ont recueilli dans une partie des manufactures du Canada une certaine somme d'informations très précieuses, touchant l'augmentation des produits de ces manufactures, l'augmentation dans le nombre des personnes qu'elles emploient, et dans les gages de leurs ouvriers. Nous avons dans diverses occasions, donné certaines informations qu'il est impossible je crois, de contester, et je vais faire la même chose aujourd'hui. Prenons par exemple le coton brut.

Il nous est facile de calculer la quantité de coton qui a été fabriqué ou l'augmentation de la fabrication, car nous n'en produisons pas dans le pays, et en conséquence les importations de la matière première donneront le chiffre exact de sa fabrication.

En 1877-78, les importations du coton brut ont été de 7,243,413 livres; en 1878-79, de 9,720,708 livres; en 1881-82, de 18,127,323 livres, et en 1882-83 de 27,353,721 livres. Cela prouve que le tarif protège et encourage les manufactures.

Les honorables députés de l'opposition diront peut-être qu'il les encourage trop actuellement, bien qu'ils soient cause que beaucoup de gens se soient livrés à cette industrie, parce que ces messieurs ont dit plusieurs fois en Chambre qu'elle rapportait 60 pour 100 sur les placements.

Les importations de laine en 1877-78 se sont élevées à 6,330,084 livres; en 1881-82 à 9,682,757 livres; en 1882-83 à 9,821,104 livres. Cela peut servir de base à un calcul assez exact—bien que cela ne soit pas aussi clair que ce qui concerne les cotons bruts—pour donner une idée de la quantité de tissus de laine fabriqués dans le pays. Il ne faut pas oublier qu'en sus, une grande quantité de laine achetée dans le pays a servi à la confection des étoffes.

Cependant il y a évidemment une augmentation très considérable de l'importation de la laine que le Canada ne produit pas.

En 1877 et 1878 on a importé des peaux vertes au montant de $1,207,300, et en 1882 et 1883, au montant de $1,963,744, montrant assez clairement qu'il y a eu augmentation considérable dans la fabrication des cuirs de toute espèce. L'augmentation dans la valeur des machines importées est indiquée dans l'état suivant :

| | | |
|---|---|---|
| Valeur des importations | 1878 | $438,037 |
| " | 1879 | 403,809 |
| " | 1880 | 503,858 |
| " | 1881 | 1,022,518 |
| " | 1882 | 2,194,446 |
| " | 1883 | 2,757,570 |

Il y a là une preuve assez évidente de l'augmentation dans le développement de nos industries manufacturières. J'ai vu dans le principal organe de l'opposition, lorsque cet état a été publié par un journal ministériel, que c'était là un indice que le tarif n'avait pas réussi à encourager la fabrication des machines en Canada. Eh bien! j'ai écrit quelques lettres à des particuliers qui se livrent à la fabrication des machines, et leurs réponses ont été très satisfaisantes. Elles sont un peu trop volumineuses pour être lues ici, mais les propriétaires de l'une des fabriques ont déclaré que leur production s'était augmentée d'une valeur de $238,000 pendant les quatre dernières années, et tous les autres ont accusé une augmentation considérable—d'un tiers à la moitié—quelques-uns ont doublé le nombre de leurs employés, et tous attribuaient cette augmentation à la politique qui a établi des manufactures dans le pays, ce qui leur a procuré une demande

plus considérable pour les machines, demande qu'ils ne pouvaient obtenir auparavant.

Pour ce qui est de ma propre province, je sais qu'il y a une maison qui se livre en grand à la fabrication des machines dans cette province. Je n'ai pas écrit à cette maison, mais je sais que le département de la marine et des pêcheries s'est adressée à elle pour faire exécuter certains travaux, et le gérant a répondu qu'il avait un tel nombre de commandes en mains qu'il ne pouvait soumissionner pour le travail du département. Dans toutes les parties de la Confédération, il y a une augmentation dans la production des machines, et des machines qu'on ne pouvait se procurer ici ont été importées l'année dernière au montant de $2,757,570, montrant assez clairement jusqu'à quel point les industries manufacturières ont progressé dans toutes les parties de la Confédération.

Prenons le charbon de terre. Il est très vrai que la consommation du charbon a été augmentée en raison du mouvement de notre trafic sur les chemins de fer, et nous savons qu'elle a été considérablement augmentée pour cette raison depuis trois ou quatre ans. En 1878, l'importation de la houille s'élevait à 892,446 tonneaux, et en 1883 à 1,686,617 tonneaux, montrant une augmentation de 719,791 tonneaux, tandis que l'augmentation de la consommation du charbon canadien de 1878 à 1883 a été de 700,000 tonneaux, faisant une augmentation totale de 1,493,171 tonneaux dans la consommation depuis 1878. Il est très évident qu'il doit y avoir une cause à cette augmentation de la consommation de charbon en dehors de l'augmentation du montant requis par les chemins de fer en raison de l'augmentation de leur trafic.

Il est reconnu que l'augmentation du nombre des manufactures établies dans le Canada a été très considérable. C'est là la preuve que j'ai fournie pour prouver que cette politique a été non-seulement une politique de protection pour l'encouragement des industries manufacturières, mais qu'elle est encore une politique de revenu. On a dit que le tarif ne serait pas avantageux pour l'industrie houillère. J'ai estimé en 1879 que dans quatre ans l'augmentation de la production du charbon dans la Confédération du Canada serait de 400,000 tonneaux, et les rapports que j'ai reçu de la Nouvelle-Ecosse, bien qu'ils ne soient pas encore tout à fait complets, et ceux que j'ai reçus de la Colombie-Britannique, démontrent clairement que la production du charbon depuis 1879, pour l'année de calendrier qui vient de finir, a été de 2,000 tonneaux par jour pour chaque jour de travail, ou un total d'augmentation d'environ 700,000 tonneaux. Je crois que c'est là une réponse, et une réponse catégorique aux craintes éprouvées et à l'opinion exprimée par les honorables

députés de la gauche, allant à dire que le tarif ne serait d'aucune utilité pour l'industrie houillère.

M. CHARLTON. Quelle est la proportion de la Colombie-Britannique dans l'augmentation de la production ?

Sir LEONARD TILLEY. Elle est peu considérable ; l'augmentation vient surtout de la Nouvelle-Ecosse. Maintenant nous arrivons à deux ou trois industries favorites qui, d'après les honorables députés de la gauche, ont été encouragées sans nécessité par le parlement du Canada, comme des industries qui ont été gorgées par un tarif protecteur plus que de raison. Je veux parler principalement des industries sucrières et cotonnières. Pour ce qui est de l'industrie cotonnière, je crois que les honorables messieurs qui étaient en cette Chambre en 1879 et 1880 se rappelleront que les honorables députés de la gauche ont dit que ceux qui avaient placé leurs capitaux dans les filatures de coton du pays retiraient d'énormes profits aux dépens de la masse du peuple. Ce n'était pas là un argument. D'après ce qui est arrivé, je ne suis pas bien certain que les honorables messieurs ne changeront pas leur manière de raisonner et ne diront pas que le tarif a été de nature à détruire l'industrie cotonnière ; que les hommes qui ont placé leurs capitaux dans cette industrie perdent leurs capitaux et que le public ou le consommateur n'a retiré que peu ou point d'avantages Il peut se faire que ce soit là l'attitude qu'ils vont prendre, mais quoi qu'il arrive à l'avenir, mon impression est que bien que les filatures de coton aient subi une baisse considérable depuis un ou deux ans, on verra que les dividendes qui seront payés seront encore raisonnables, et que les prix payés par les consommateurs de coton en Canada sont moindres aujourd'hui que ceux qui étaient payés en 1877-78.

Je suis prêt à prouver que le coton jaune fabriqué en Canada aujourd'hui peut être vendu par les manufacturiers à aussi bas prix, et peut-être à meilleur marché, que cet article se vend dans l'Etat du Massachusetts à ceux qui sont dans le commerce.

Pour ce qui est des autres cotons, le document que j'ai analysé établit que déduction faite, des dépenses qu'entraîne leur transport, ils sont vendus aujourd'hui par les marchands de détail du manufacturier à environ 10 pour 100 en sus du prix des Etats-Unis. Ils sont aujourd'hui vendus à meilleur marché qu'ils ne pouvaient l'être sous le tarif de l'honorable député de la gauche en 1877-78.

A la vérité, cette industrie a éprouvé des embarras ; à la vérité, plusieurs de ceux qui ont placé leurs capitaux dans les compagnies fondées pour l'établissement des filatures de coton, ont contracté des dettes pour au delà du montant de

leur capital payé, et lorsque la fabrique était construite, comme règle générale—je sais qu'il en a été ainsi dans bien des cas—il y avait une dette sur la manufacture et il ne leur restait plus de capital pour l'exploitation, et la conséquence était qu'on était obligé d'obtenir de l'assistance du dehors, et cette aide leur était accordée en tant qu'il était possible de le faire à celui qui entreprenait de leur venir en aide. Mais il y avait une limite que même le plus gros financier du Canada ne pouvait pas dépasser sous ce rapport, et lorsque le montant de l'escompte des diverses banques du Canada eut atteint une proportion très élevée et lorsque les intérêts des agents de ces compagnies eurent atteint un chiffre tellement élevé qu'il était devenu nécessaire de limiter le crédit, il est survenu une difficulté. On avait fabriqué plus de cotons d'une certaine classe qu'il n'y avait de demande pour ces cotons, ce qui a augmenté les difficultés relativement à une certaine espèce (les cotons jaunes).

Il s'ensuivit une panique, et cela eut pour résultat d'amener une dépréciation dans les valeurs—et cette baisse s'est continuée jusqu'à un certain point jusqu'à présent. Pour permettre de réduire les existences d'une certaine classe de produits, il devint nécessaire de renvoyer un certain nombre d'employés, afin de remettre les opérations sur une base plus solide. Puis, lorsque cela devint nécessaire, pour remettre les choses en ordre, qu'est-ce qu'on a dit ? Les commerçants de bois diminuent leur production cette année parce qu'ils ont en mains des quantités de bois plus considérables ; mais a-t-on trouvé à redire à cela quelque part ? S'est-on plaint de ce fait quelque part ? La sagesse de leur décision a-t-elle été mise en doute quelque part ? Non, mais dès que quelques centaines d'employés de filatures de coton ont été privés d'emploi pendant un mois, un cri s'est élevé dans le pays à l'effet que la patrie était en danger, que cette industrie gorgée était dans une condition désespérée, et qu'elle était dans cette condition à cause de la protection qui avait été établie.

Je suis prêt à affirmer aujourd'hui que ces industries, bien qu'elles soient dans l'embarras à cause du manque de capitaux—et c'est là la seule difficulté,—travaillent à se mettre dans une position telle que ce qui est arrivé l'année dernière ne puisse se répéter. Ils s'arrangent de manière à avoir des fabriques de variétés différentes. Ils s'arrangent pour qu'il n'y ait plus de surplus d'une certaine classe de stock en mains, et autant que j'ai pu découvrir, les dividendes payés par plusieurs compagnies dans ces circonstances, ont été réellement très raisonnables, et la seule plainte formulée par les actionnaines c'est que ces dividendes sont employés au paiement des dettes au lieu d'aller dans leurs goussets.

Peu importe, ils en ont le bénéfice. Mais tout en croyant que ces industries donneront et donnent des profits raisonnables à l'heure qu'il est, le point que je veux faire ressortir est celui-ci : que le consommateur se procure ses marchandises, les effets d'habillement dont il a besoin, le coton nécessaire pour lui et sa famille, à un prix moindre que celui qu'il aurait été obligé de payer sous le tarif de l'honorable monsieur de l'opposition.

Maintenant, j'arrive à une autre industrie favorite : celle du sucre. On a fait des fortunes considérables dans cette industrie. Je ne serais pas étonné d'entendre les honorables messieurs de la gauche nous dire que la protection que nous leur avons accordée et qui a encouragé l'établissement de tant de raffineries de sucre, sera aussi une cause de ruine pour ces raffineries.

M. MILLS : Ecoutez, écoutez.

Sir LEONARD TILLEY : Eh bien ! c'est leur affaire, et non la nôtre. Mais j'ai vu le dividende qui a été déclaré l'autre jour par une de ces compagnies qui n'a pas été très heureuse dans ses débuts. Je veux parler de la raffinerie d'Halifax. Ce n'est pas un dividende très considérable, mais elle a déclaré un dividende, et j'ai lieu de croire que les autres raffineries paient des dividendes raisonnables. Ce qui fait peine aux honorables messieurs, c'est qu'ils ne paient pas 30 ou 40 pour 100 ; ce serait malheureux, mais je crois qu'elles reçoivent un profit raisonnable pour le capital placé. Dans quelle position se trouve placé le consommateur aujourd'hui ?

On avait dit que le consommateur paierait beaucoup plus cher pour le sucre qu'il consommerait. Je crois être en position de dire qu'à aucune époque de l'histoire du Canada le consommateur n'a eu son sucre à aussi bon marché que pendant l'année dernière, et je crois être en position de dire de plus que si le tarif de l'honorable député eût été en vigueur l'année dernière, le consommateur aurait payé sous ce tarif plus pour son sucre qu'il n'a payé pendant l'année dernière. Un grand nombre de personnes opposées à ce tarif étaient sous l'impression que les produits fabriqués dont j'ai parlé, le coton et le sucre, coûtent plus cher sous le tarif actuel qu'ils ne coûtaient sous le tarif de 1877-78. Eh bien ! il est très naturel que ceux qui lisent les journaux de l'opposition soient sous cette impression ; mais j'ai été très surpris de voir un de nos principaux hommes d'Etat, qui aurait dû être mieux renseigné à ce sujet, ait lui-même été trompé sur ce point. Je veux parler de mon honorable ami, s'il veut me permettre de l'appeler ainsi, le député d'York-Est (M. Mackenzie). Dans un discours prononcé en Écosse—je ne sais

pas s'il a été fidèlement rapporté—il est dit qu'il a fait la déclaration suivante :

> Quant aux manufactures de sucre, la politique du gouvernement protectionniste a été telle qu'elle a rendu impossible l'importation du sucre de n'importe quel autre pays, et le peuple canadien a été taxé de deux à trois cents par livre, ou d'un denier à un denier et demi de plus qu'auparavant, afin de permettre qu'on pût établir des raffineries dans le pays. Il y en a maintenant cinq, et il est probable qu'il y en aura encore d'autres avant longtemps, ce qui amènera un surplus de production, et tout cela se fait aux dépens du pays.

Plus loin il ajoute :

> Maintenant il n'y a aucun doute que les cultivateurs découvriront bientôt qu'ils paient réellement à l'heure qu'il est près du double du prix qu'ils devraient payer pour les cotonnades, et un prix additionnel en sus pour les indiennes.

Si mon honorable ami s'est trompé, comme je le prétends, à ce sujet, alors il est raisonnable de supposer que d'autres qui n'avaient pas les mêmes moyens de se renseigner à ce sujet, ont dû se tromper également. Mais les messieurs qui étaient présents en cette occasion, et il est probable que quelques-uns d'entre eux étaient intéressés dans des raffineries, ont dû trouver étrange, que sous notre tarif tel que comparé à celui de 1871, nous n'avions augmenté que de 5 pour 100 le droit entre le sucre raffiné et le sucre brut, de 5 pour 100 seulement, excepté en ce qui concerne les Etats-Unis, où l'on accorde une prime, et conséquemment nous les faisons payer sur la valeur du droit payé; mais relativement à l'Angleterre et à l'Écosse il n'y avait qu'une différence de 5 pour 100 entre le sucre brut et le sucre raffiné comparé au tarif de 1878.

Mais supposons que ce fût un quart pour cent, ces messieurs se demanderaient naturellement : Mais comment se fait-il que si la valeur du sucre est de 2 ou 3 cts la livre de plus qu'auparavant, nous ne pouvons avoir le sucre à meilleur marché que quand nous payons un droit additionnel de un quart pour cent. Ils ont dû naturellement trouver cela bien étrange. Je sais que mon honorable ami de la gauche était sous cette impression et qu'il a fait une déclaration à cet effet. Mais le sucre n'a jamais été à aussi bon marché qu'aujourd'hui. Tous les sucres sont à bon marché. Je l'admets, mais même avec le droit peu élevé imposé sur le sucre brut par le tarif de 1878, l'année dernière, le sucre s'est vendu, dans tout le pays, à un prix moindre qu'on ne pouvait l'importer avec le tarif de 1878.

Quant aux lainages, on dit que c'est le pauvre qu'on taxe et qui paie l'augmentation de droits sur ces articles. Nous avons discuté ce point d'année en année, dans cette Chambre et devant le peuple, et je crois que le public commence à comprendre la question assez bien. Les lainages fabri-

qués en Canada aujourd'hui se vendent moins cher qu'on ne pouvait les vendre et qu'on ne les vendait sous l'opération du tarif de 1878.

Je crois que cela est bien compris. Je crois que l'homme pauvre, l'ouvrier, l'homme jouissant d'une honnête aisance, et même le riche, qui veulent consommer les meilleurs tissus en laine qui soient fabriqués, paient tous moins chers aujourd'hui que sous le tarif de 1878.

De nouvelles industries ont été établies. L'Ile du Prince-Edouard elle-même a envoyé d'excellents lainages à l'exposition de Saint-Jean, cette île qui, disait-on, ne devait retirer aucun profit de la politique nationale. Le peuple sait aujourd'hui comment le tarif opère.

On a dit qu'avec cette politique, le cultivateur serait taxé et ne retirerait aucun avantage. En 1882, j'ai discuté cette question sous toutes ses faces, et ma cause n'était pas aussi forte alors qu'aujourd'hui.

L'honorable monsieur nous a demandé ensuite, comme l'organe de son parti le faisait de mois en mois, de quel avantage notre tarif avait été pour le producteur de blé en Canada. Eh bien ! j'ai reconnu que le tarif ne valait pas aux cultivateurs de blé un bénéfice de quinze cents par boisseau, mais seulement un bénéfice de quelque chose comme deux cents, et j'ai dû convenir que c'était peu. Mais j'ai prouvé ensuite qu'ils retiraient d'autres sources des bénéfices très importants pour eux, les bénéfices résultant de l'amélioration des marchés et de l'augmentation des prix.

L'honorable monsieur va peut-être faire ce qu'il a fait dans le passé, et tâcher de montrer que la politique actuelle a eu pour résultat d'augmenter le coût de la vie pour l'ouvrier dans une proportion dépassant celle de l'augmentation des gages. Dans ce cas, je demanderai à la Chambre, je demanderai aux honorables membres qui sont au fait de la question que je traite, si l'augmentation qui s'est produite dans le coût des choses nécessaires à la vie ne porte pas en grande partie sur les produits agricoles ? Je m'adresse aux maîtres de maisons en général, et je leur demande si cette augmentation ne porte pas surtout sur les produits alimentaires provenant de la ferme, de la ferme canadienne, pour lesquels le marché et les prix sont devenus meilleurs. Je n'ai pas besoin d'entrer dans plus de détails, et je me bornerai à dire qu'aujourd'hui la protection vaut pour le cultivateur, sans le moindre doute, et lui procure en réalité huit et peut-être dix *cents* de plus par boisseau de blé que les prix de 1878. La chose est incontestable, et je me risquerai à dire que l'on peut parcourir les districts à blé du Canada sans rencontrer un seul producteur de blé qui élève la voix ou donne son vote en faveur de l'admission de

ce produit en franchise, à moins que cet homme ne soit un partisan acharné.

D'après tout ce que j'ai pu savoir—et j'ai eu de nombreuses occasions de connaître le sentiment public depuis deux ou trois mois—réformistes ou conservateurs sont unanimes à dire : " Ne changez pas le droit sur le blé." Voilà ce que l'on demande.

Maintenant, M. l'Orateur, que paient-ils par suite de l'augmentation des droits ? Leur thé coûte moins cher, ainsi que leur café et nombre d'autres produits dont ils font usage. Ils achètent leur sucre à meilleur marché, ainsi que leurs instruments agricoles, et, de fait, presque tous les articles dont ils ont besoin. Ils proclament le fait eux-mêmes, je le sais.

Donc, les cultivateurs, pour ce qui les concerne, n'ont aucunement lieu de se plaindre. Et les cultivateurs comprennent et jugent la situation aussi bien que l'honorable monsieur ; de fait, ils n'ont jamais mieux compris qu'aujourd'hui, depuis l'inauguration de la politique nationale.

Venons à présent à l'industrie du fer, que ces messieurs ont représentée comme l'une des industries favorisées outre mesure, et contre laquelle ils ont particulièrement déclamé. Nous avons aussi donné une prime à cette industrie, et cependant, malgré la prime, cette industrie, disent les honorables membres de l'opposition, est dans l'embarras. Ceci est parfaitement vrai. Je puis affirmer, M. l'Orateur, que si les fabricants de fer ne retiraient pas d'avantages du tarif protecteur, sans parler des primes, ils seraient forcés de suspendre immédiatement leurs opérations. Nous sortirons du Trésor, il est vrai, une somme d'argent considérable pour former un boni à tel ou tel établissement, mais chacune des personnes engagées dans ces exploitations rend au Trésor l'équivalent de ce qu'elle en reçoit ; et s'il y avait à choisir entre l'octroi de ce boni et l'existence de cette industrie, la question serait vite résolue, puisque le pays perdrait dans ce dernier cas, non-seulement la population qui en vit, mais encore ce qu'elle contribue, ainsi que d'autres industries, qui s'y rattachent, à la richesse publique. Les honorables membres de l'opposition pourront dire que bien loin de créer de nouvelles industries, nous avons pu à peine maintenir celle-ci. Eh bien ! je crois que l'industrie du fer, dans le monde entier, est embarrassée actuellement. Chacun sait cela. Allez en Pennsylvanie, allez en Angleterre, visitez les usines du monde entier, et vous trouverez que les prix ont baissé, qu'ils sont même plus bas peut-être que jamais. Je suis donc justifiable de dire que cette industrie ne s'est maintenue que grâce à la protection et au boni.

Voici un autre exemple. Il s'est formé, l'automme dernier, en Angleterre, une compagnie, au capital de $370,000, pour la

fabrication du fer affiné au charbon de bois. Il est à croire que cette compagnie n'a encore rien fait. Ses opérations sont sans doute quelque peu paralysées par le prix exceptionnellement bas du fer. Comment pouvons-nous espérer qu'une industrie comme celle-là, qui n'est prospère nulle part, puisse réussir ici.

Passons à un autre point. Les honorables membres de la gauche nous disent encore: "Qu'avez-vous à dire de l'argument que vous tiriez de la valeur du stock des banques comme indicateur de la position du pays? Qu'avez-vous à dire de la balance du commerce"—dont l'honorable chef de l'opposition a parlé dans son discours sur l'adresse.

Ce que j'ai à dire, c'est ceci: les faits prouvent qu'en ce qui concerne la balance du commerce, notre politique a eu dans une grande mesure l'effet que nous en attendions, et je vais le prouver.

Mais un mot d'abord du stock des banques. A la dernière session du parlement, je n'ai pas parlé de cette question comme d'une preuve de la prospérité du pays, parce que je savais alors que la valeur du stock des banques était à un point que, dans mon opinion, les ressources de ces institutions ne justifiaient pas.

Cette valeur avait diverses causes. Elle venait d'abord des hommes qui ne pouvaient avoir plus de 4 pour 100 pour l'argent déposé dans les banques et qui voulaient obtenir plus en plaçant leur argent dans les stocks de banque. Cette valeur venait de cette hausse dans la demande. La prospérité du pays a porté les agioteurs à forcer le stock au delà de ce que je croyais alors et ce que beaucoup d'hommes sérieux croyaient avec moi être sa valeur réelle.

L'honorable monsieur (sir Richard Cartwright) demandera peut-être, comme il l'a fait à Lennox il y a trois mois, comment j'explique la dépréciation des stocks de banques, dont la valeur est de $7,000,000 de moins qu'en 1882. Je lui demanderai à mon tour ce qu'il pense du fait que depuis la réunion des Chambres ou le 1er janvier, la valeur des stocks de la banque de Montréal et d'autres banques a considérablement augmenté. L'honorable monsieur a déclaré dans le comté de Lennox que:—

Quelques-uns de ceux qui sont ici présents ont appris à leurs dépens que bien qu'il ne fût pas possible à un gouvernement libéral d'ajouter un centin à la valeur de leur orge, néanmoins qu'un ministre des finances qui ne comprenait pas ce qu'il avait à faire et qui persistait à ne suivre que son propre conseil, sans écouter les hommes capables qui l'entouraient, pouvait détruire le marché à l'orge, en détruisant l'industrie qui produisait le malt au Canada, comme sir Leonard Tilley l'a fait de gaieté de cœur (Ecoutez, écoutez, et applaudissements). La ligne de conduite qu'il a suivie lui a été suggérée, mais après examen, il a vu que s'il adoptait ce système, il pourrait donner aux fabricants de malt américains l'occasion qu'ils cherchaient depuis longtemps, de profiter de cet acte de notre part pour exclure le malt canadien. Il s'est donc abstenu.

Sir Leonard Tilley a suivi une autre ligne de conduite. Il a imposé un droit, et en le faisant il a porté un coup non-seulement à une industrie importante du Canada, mais à nos comtés qui produisent de l'orge, car il importe beaucoup aux cultivateurs que s'il y avait pendant quelque temps un excédant d'orge, il fût converti en malt dans notre pays, et gardé jusqu'à ce que le prix en augmentât. Or, cette industrie est complètement entre les mains des marchands d'Oswego et des fabricants de malt américains. (Applaudissements.) * * * Le ministre des finances disait il n'y a pas bien longtemps que le Canada était assuré de sept années de prospérité continue. A peine ces mots étaient-ils sortis de sa bouche que le nombre des banqueroutes prit de telles proportions qu'en 1883 elles furent plus nombreuses qu'en n'importe quelle année sous l'administration Mackenzie.

Le stock de la banque de Montréal, qui est suivant lui comme le baromètre des stocks en général, avait baissé de plusieurs millions. La valeur de ce stock aujourd'hui est de $3,000,000 de plus qu'elle n'était le 1er janvier dernier. Ceci semblerait montrer, d'après le raisonnement de l'honorable monsieur, que les affaires s'améliorent rapidement, et je ne vais pas au contraire.

Quelles sont les circonstances qui ont produit cette dépréciation des stocks ? Il y en a plusieurs, mais je n'hésite pas à dire que l'affreuse administration des affaires de la banque d'Échange y a contribué pour beaucoup. La faillite de cette banque n'a pas, il est vrai, matériellement affecté les autres institutions monétaires, mais elle a inspiré de la défiance aux personnes qui avaient des placements à faire, ainsi qu'à celles qui étaient porteurs d'actions de banques ; ces personnes ont cherché en conséquence à faire des placements ailleurs et ont offert leurs actions en vente.

Ce fait, joint à l'état troublé du marché dans le moment, favorisa l'action des " loups " désireux de faire baisser les stocks au-dessous de leur valeur—ce qui est arrivé en effet.

Qu'est-ce qui pouvait justifier une semblable diminution ? J'ai ici un état qui montre que neuf ou dix banques ont élevé leur taux d'intérêt, durant la dernière année, au montant de $1,780,000, ce qui n'a pas empêché leurs stocks de diminuer de valeur pour les raisons que j'ai exposées.

Mais ces stocks remontent maintenant, ils reviennent à un prix plus normal, et j'ai toute confiance qu'ils s'élèveront encore davantage. La condition présente des stocks de banques n'affaiblit pas notre argument, que leur augmentation était due au bon état des finances publiques ; le fait est qu'ils sont beaucoup plus élevés aujourd'hui qu'en 1878, et qu'ils continueront à s'élever.

A six heures l'Orateur quitte le fauteuil présidentiel.

## Séance du soir.

Sir LEONARD TILLEY. Au moment où la Chambre s'ajournait, M. l'Orateur, j'attirais son attention sur l'asser-

tion faite en dehors du parlement par l'honorable député de Huron-Sud, et en parlement par l'honorable chef de l'opposition, relativement à la baisse survenue subitement dans la valeur des stocks de banques. J'ai dit que cette dépréciation était d'un caractère exceptionnel et ne prouvait pas l'existence d'une dépression du commerce général. J'ai dit que depuis le 1er janvier ces stocks avaient augmenté en moyenne de plus de 10 pour 100 ; le stock de la banque de Montréal, de 179¼ à 189 ; le stock de la banque Ontario, de 103 à 104¼ ; le stock de la banque de Toronto, de 165¾ à 178¼ ; le stock de la banque des Marchands, de 108 à 114½ ; le stock de la banque de Commerce, de 118½ à 121½, et celui de la banque Fédérale, de 122¾ à 136. Après cela, la Chambre verra clairement qu'une dépréciation des stocks de banques ne saurait constituer la preuve de l'existence d'une dépression générale dans le commerce du pays. La cause véritable, d'après moi, se trouve dans les circonstances que j'ai indiquées.

J'ai dit aussi qu'il ne semblait pas y avoir de raison valable et sérieuse pour expliquer la dépréciation qui s'est produite ou l'augmentation des réserves pendant l'année dernière. Je vais donner les chiffres mêmes de l'augmentation dans les différentes banques pendant la dernière année :

| | |
|---|---|
| Montréal | $ 250,000 |
| Toronto | 60,000 |
| Ontario | 110,000 |
| Marchands | 400,000 |
| Commerce | 250,000 |
| Dominion | 100,000 |
| Hamilton | 65,000 |
| Standard | 60,000 |
| Fédérale | 150,000 |
| Impériale | 250,000 |
| Molson | 75,000 |
| Augmentation totale | $1,770,000 |

Ceci semblerait montrer que depuis 1882, ces stocks, à moins de circonstances absolument extraordinaires, auraient augmenté plutôt que diminué de valeur, et je n'ai aucun doute que l'on constatera avant longtemps qu'ils sont revenus au même point, c'est-à-dire à peu près à leur valeur réelle, la hausse de 1883 ayant été factice pour plusieurs.

Je dis ceci, M. l'Orateur, pour montrer, à propos de cette question, que la dépréciation éprouvée par les stocks de banque, dans le cours de l'été dernier, n'a pas été la conséquence d'une dépression dans le commerce du pays.

J'arrive maintenant à un autre point, sur lequel l'attention de la Chambre a été appelée par l'honorable chef de l'opposition dans des termes emphatiques et sarcastiques qui lui ont valu les applaudissements de ses partisans : C'était que le gouvernement avait solennellement et claire-

ment assuré que la politique actuelle serait plus efficace que la politique antérieure pour rétablir l'équilibre entre les importations et les exportations. L'honorable monsieur rappela à ce propos des déclarations faites par moi en 1879, je crois, ou en 1880, à l'effet que la balance du commerce était alors en notre faveur, que la valeur des importations était moindre, d'une faible somme, que celle des exportations, que cela indiquait une situation excellente, dont la continuation était à désirer, et enfin que la politique adoptée en 1879 devait avoir pour résultat d'établir l'équilibre entre les importations et les exportations. Naturellement, le chef de l'opposition a rappelé cette circonstance pour faire contraster cette situation avec celle de l'année dernière, où le chiffre des importations a été plus fort qu'en 1882 et qu'en 1881.

Eh bien! je tiens encore pour le principe que, dans les circonstances ordinaires, l'intérêt du pays est que les exportations augmentent et que les importations diminuent avec le développement de nos industries manufacturières. Je suis d'avis qu'il vaut mieux pour nous, si nous le pouvons, tout en augmentant nos exportations, diminuer nos importations en produisant dans le pays même les articles qu'on faisait venir de l'étranger, parce qu'on donne ainsi de l'emploi aux classes ouvrières et qu'on tend à rajuster la balance du commerce.

Mais il est survenu depuis une année ou deux des circonstances exceptionnelles qui ont accru le chiffre des importations extraordinaires, sans que les exportations aient augmenté proportionnellement. Tout le monde sait que la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien a dépensé, pour la construction de la ligne et des embranchements, quelque chose comme $58,000,000 en deux ans. Tout le monde sait également que l'honorable ministre des chemins de fer a de son côté fait travailler dans le même temps à la construction de cette ligne. On sait que le gouvernement et la compagnie ont à cette fin, dans le cours de la dernière année, importé pour une valeur d'une dizaine de millions de piastres peut-être en rails d'acier, locomotives, matériel roulant, etc.

Ce sont des circonstances exceptionnelles, mais j'ose dire, cependant, que les honorables messieurs de la gauche ne reconnaîtront pas la chose. Si nous tenons compte des circonstances de l'année dernière ou des deux dernières années, nous ne pouvons pas espérer autre chose qu'une augmentation de la différence qui existe entre les importations et les exportations, car, en comptant tout l'argent versé au Nord-Ouest pour le développement et l'amélioration de cette contrée, en comptant toutes les importations faites pour le chemin de fer canadien du Pacifique, toutes les importa-

tions faites par les entrepreneurs et par le gouvernement relativement à la construction de ce chemin, qu'avons-nous pour représenter les exportations ? Nous n'avons encore rien. C'est donc dans les circonstances exceptionnelles dont j'ai parlé que, pendant les deux dernières années, et surtout pendant l'année dernière, les importations ont augmenté comparativement aux exportations. Mais je prétends que les faits consignés dans les rapports du commerce pendant les cinq dernières années démontrent, au delà de tout doute, que cette politique a plus contribué à équilibrer les importations et les exportations, que la politique qui existait auparavant. Je citerai quelques faits pour prouver la chose ; je les citerai pour démontrer que, malgré l'augmentation des importations faites pour le chemin de fer canadien du Pacifique, et malgré les dépenses considérables qui exigeaient que l'on fît des importations au Nord-Ouest, nous avons cependant réussi à faire pencher de notre côté la balance du commerce, mieux que nous n'aurions pu le faire sous l'opération du système des honorables messieurs de la gauche. La valeur des importations, en 1883, a été de $28 par tête, malgré les circonstances que j'ai mentionnées. Quelle a été cette valeur en 1873, alors qu'il n'existait aucune circonstance exceptionnelle ? Elle a été de $33.58 par tête ; de $32.22 en 1874, de $30.24 en 1875 ; de $22.00 en 1876 ; de $23.29 en 1877 et de $21.44 en 1878, soit, pour ces dernières années, une moyenne de $27.14 par tête ; tandis que, durant les quatre dernières années, dans les circonstances exceptionnelles qui existaient et que j'ai mentionnées, la moyenne n'a été que de $23.02 par tête, soit une différence de $16,000,000 par année en faveur de ces dernières années.

Durant l'année dernière, si la proportion des importations avait été la même qu'en 1873, nous aurions eu $152,000,000 d'importations, au lieu d'en avoir $132,000,000 ; soit une différence de $30,000,000 pour cette année. Ces faits montrent au delà de tout doute l'effet produit par la politique, car, pendant les années que j'ai mentionnées, l'augmentation des produits fabriqués dans la Confédération a été justement de ce chiffre.

Cette après-midi, j'ai cité comme exemple la valeur des importations du coton brut. Que constatons-nous ? Si nous prenons les états soumis par les fabricants de coton, nous constatons qu'il y a une augmentation d'environ $4,000,000 ou $5,000,000 seulement dans la fabrication de cet article ; en conséquence tout l'argent que l'on a payé aux ouvriers et tout ce qui se rapporte à cette industrie, représentent autant d'épargnes pour le pays et diminuent d'autant ces importations. Il en est ainsi au sujet de toutes les fabriques du pays et de leurs produits. Si ces articles n'avaient

pas été fabriqués dans le pays, on les aurait importés, et considérant la prospérité dont le pays a joui l'année dernière, bien que nous ayons été prospères en 1873, dans des circonstances exceptionnelles, nous vous le demandons: La balance du commerce n'aurait-elle pas été moins en notre faveur qu'elle l'est réellement, si nous n'avions pas eu le tarif qui nous a permis de produire annuellement, au moyen de ces industries,$16,000,000 de plus que ce que nous produisions en 1879 ? Je prétends qu'une politique qui, si elle n'augmente pas les exportations, diminue les importations, doit mieux équilibrer les exportations qu'un autre système. Je le demande : Ces faits ne prouvent-ils pas ce que j'énonce ?

J'ai répondu, jusqu'à présent, aux principales objections que l'on a faites contre la politique adoptée en 1879, et je crois que les réponses que j'ai données, en me basant sur les rapports et les autres documents publics, sont suffisantes; ainsi, il est inutile pour moi de continuer mes remarques sur cette question.

Mais on a fait dernièrement quelques nouvelles objections. Une nouvelle accusation portée contre le gouvernement pendant les derniers douze mois, c'est qu'il a négligé les intérêts du pays en légiférant de manière à faire modifier aux Etats-Unis les lois concernant les droits sur le malt, et ce au préjudice du Canada. On sait pourtant que depuis sept ans il s'est élevé un conflit entre les fabricants de malt et les brasseurs, aux Etats-Unis. Les fabricants de malt voulaient obtenir une augmentation de droits, afin d'exclure le malt fabriqué en Canada.

Leurs efforts n'ont pas réussi qu'à la dernière session du Congrès, alors qu'ils ont remporté la victoire sur les brasseurs et une victoire encore plus forte sur les fabricants de malt.

Cela a eu l'effet d'empêcher que l'on exportât du Canada aux Etats-Unis, pendant l'année dernière, une quantité considérable de malt. Il est très vrai, d'un autre côté, que l'on a fait une concession qui rapporte des avantages réels aux fabricants de malt et que l'on a réduit de 5 centins par boisseau le droit sur l'orge. On nous dit que le gouvernement du Canada est responsable de la chose.

Que l'on me permette de lire un extrait d'un discours prononcé par sir Richard Cartwright à Lennox, il y a trois ou quatre mois :

Quelques-uns de ceux qui sont ici présents ont appris à leurs dépens que bien qu'il ne fût pas possible à un gouvernement libéral d'ajouter un centin à la valeur de l'orge.——;

Cette déclaration est faite par un homme qui faisait partie de l'ancien gouvernement.

Qu'un ministre des finances qui ne comprenait pas ce qu'il avait à faire et qui persistait à ne suivre que son propre conseil, sans écouter les hommes capables qui l'entouraient.——

Quand j'ai lu ce discours, j'ai dit que l'ancien ministre des finances n'avait pas une trop mauvais opinion des membres de la droite, car il dit—c'est ce que j'ai compris quand j'ai lu le compte-rendu de son discours—que ceux qui m'entourent sont des hommes capables, dont je n'acceptais pas les conseils. Mais continuons :

Pouvait détruire le marché à l'orge, en détruisant l'industrie qui produisait le malt au Canada.

Je commençais à croire que c'était les hommes capables qui m'entouraient, mes collègues et mes partisans, qui s'opposaient à la loi que nous présentions. Je ne pouvais pas voir quels étaient ces collègues ou ces membres de la droite. L'homme qui s'opposait à ces projets, était l'ex-ministre des finances, le député actuel de Huron Sud, et en conséquence, c'est à lui que s'appliquait la remarque des "hommes capables qui m'entouraient."

Comme sir Leonard Tilley l'a fait de gaieté de cœur. -(Ecoutez! Ecoutez! et applaudissements.) La ligne de conduite qu'il a suivie lui a été suggérée, mais, après examen, il a vu que s'il adoptait ce système, il pourrait donner aux fabricants de malt américains l'occasion qu'ils cherchaient depuis longtemps de profiter de cet acte de notre part pour exclure le malt canadien. Il s'est donc abstenu. Sir Leonard Tilley a suivi une autre ligne de conduite. Il a imposé un droit, et en le faisant, il a porté un coup non-seulement à une industrie importante du Canada, mais à nos comtés qui produisent de l'orge, car il importe beaucoup aux cultivateurs que s'il y avait pendant quelque temps un excédant d'orge, il fût converti en malt dans notre pays et gardé jusqu'à ce que le prix en augmentât. Or, cette industrie est complètement entre les mains des marchands d'Oswego et des fabricants de malt américains.

Tel est le résumé du discours dans lequel on a accusé le gouvernement relativement à cette question. Dans ce cas, M. l'Orateur, on me représente comme un ministre des finances des plus obstiné. L'honorable membre de la gauche se représente comme le ministre des finances le plus souple. J'ai entendu l'honorable membre et ses amis de la gauche parler du gouvernement et de moi, comme ministre des finances ; ils disaient que tout ce que le peuple avait à faire c'était de venir, de préparer sa demande et de demander que l'on fit certaines concessions à certaines industries et que ces concessions étaient faites immédiatement. Cela diffère de ce que l'on dit ici. On dit ici que je suis un ministre obstiné, qui ne veut pas écouter les conseils des hommes capables qui m'entourent. Et, M. l'Orateur, l'impression de ceux avec qui j'ai parlé de cette question depuis 1878, a été en général, que l'honorable membre de la gauche était l'homme obstiné qui ne voulait suivre aucun conseil, qui ne voulait être influencé par aucune des recommandations que l'on faisait.

Maintenant, examinons cette question. Est-il vrai que le gouvernement, par ses actes, ait contribué de façon à augmenter le droit que les Etats-Unis ont imposé sur le malt ? Non, M. l'Orateur, il n'y a pas contribué du tout ; et quand

je ferai connaître à cette Chambre l'effet du tarif adopté par l'honorable membre de la gauche et l'effet du tarif adopté par ce gouvernement, relativement au malt, et que je ferai connaître le droit qui a été prélevé sur le malt lorsque le changement a eu lieu, vous verrez sur quoi s'appuyait l'honorable membre pour faire l'énoncé qu'il a fait à Lennox. Sous l'opération du tarif de 1878 de M. Cartwright, pour une partie de l'année, 42,232 livres ont été importées ; la valeur en a été de $1,318, le droit de $1,055.77, soit 78 pour 100. En 1879, c'est-à-dire sous l'opération du tarif adopté par ce gouvernement, les importations ont été de 129,634 livres, évaluées à $3,346, droits prélevés, $2,592 68, soit 77½ pour 100, ou une fraction au-dessous du droit prélevé en 1878. En 1881, le droit a été changé, comme l'honorable membre le reconnaît, et le malt a été mis exactement sur le même pied que l'orge, le droit étant de 15 cents par boisseaux pour les douanes et de un cent par livre pour l'accise. Telle a été la loi depuis 1881 jusqu'aujourd'hui. C'est la loi qui était en vigueur lorsque le changement a eu lieu au Congrès. En 1881, nous avons importé 10,553 boisseaux, valeur, $10,270, droit prélevé, $5,171, soit une fraction de plus de 50 pour 100, contre 80 cents que l'honorable membre avai imposé.

En 1882-83, nous avons importé 15,979 boisseaux, valeur, $15,099, droits prélevés, $7,509.93, soit un peu moins de 50 pour 100, et cependant l'honorable membre a dit à Lennox, à la veille d'une élection—je ne dirai pas que c'était dans le but de l'affecter, mais seulement pour montrer quel triste gouvernement nous avions, pour montrer que l'on ne devait élire personne pour l'appuyer—l'honorable membre, dis-je, a dit que nous avions empêché les producteurs de cette partie du pays de vendre leur orge aux fabricants de malt et que leurs intérêts avaient été sacrifiés lorsque le droit, de 1881 à 1883, était de 30 pour 100 moins élevé que celui que l'honorable membre avait imposé lui-même en 1878. Cependant il a dit que nous étions responsables de la chose, et comme c'est là une des accusations qui, je le croyais, pouvait être portée ce soir, bien que je n'en fusse pas certain, j'ai cru qu'il était juste d'y répondre immédiatement.

y a une autre accusation très générale, faite par tout le pays, accusation par laquelle on nous blâme d'avoir imposé un droit de 35 pour 100 sur les importations au Canada, c'est l'énoncé général. Il y a quelques articles qui sont frappés d'un droit de 35 pour 100, mais nous savons que l'année dernière le droit était, en moyenne, sur toutes les importations, d'environ 19 pour 100. J'ai eu le plaisir et l'honneur d'adresser la parole à une assemblée tenue à Strathroy, fait auquel a fait allusion l'autre soir l'honorable

membre de la gauche; et le député de Brant assistait à cette assemblée, et il a porté cette accusation contre la politique du gouvernement. Il a dit à l'assemblée : Figurez-vous l'outrage que l'on commet à notre égard lorsque vous faites venir d'Allemagne un certain article que l'on frappe d'un droit de 35 pour 100 lorsqu'il arrive en Canada. Eh bien! je dois dire qu'après avoir lu deux ou trois fois le discours que l'honorable député de Brant a prononcé en 1876, et si je me base sur ce discours, je suis porté à le prendre comme un des plus fervents protectionnistes du Canada, bien qu'il se donne le titre de libre-échangiste. On ne pourrait pas justifier avec plus de force qu'il le fait dans l'extrait que j'ai lu aujourd'hui de son discours, le ministre des finances d'avoir imposé un droit sur les cigares, ce qui, d'après lui, a eu un excellent résultat. Mais je lui dis à lui et à tous ses partisans, mais surtout à lui, que s'il s'oppose au droit de 35 pour 100 sur un nombre limité d'articles, il ne doit pas oublier que le ministre des finances, auquel il a demandé en 1876 de nouvelles concessions, a changé, en 1878, les droits de douanes sur les cigares et les cigarettes. Les rapports de 1878 font voir que les droits prélevés sur 21,050 cigares allemands, évalués à $10,680, se sont élevés à $12,687.10, ou près de 120 pour 100. Les droits d'accise sur cette quantité de cigares auraient dû être de $8,423.60 à cette époque. La protection donnée au fabricant a été de $4,263.50, soit 40 pour 100. L'honorable membre a voulu un peu moins de protection, et un an ou deux après, il a obtenu 40 pour 100 de protection et, d'après lui, ce système a produit des résultats merveilleux. Il a amené dans le pays un millier de personnes, même avant le changement qui a été opéré en 1878, et le consommateur ne payait pas l'article fabriqué plus cher qu'auparavant.

Cependant, je le suppose, l'honorable membre, ici comme ailleurs, blâmera le gouvernement actuel d'avoir imposé un droit de 35 pour 100 sur tout article. Les résultats obtenus ont répondu amplement à toutes les objections que l'on a faites à ce système. Le tarif a eu, dans la plupart des cas, l'effet de diminuer le prix de l'article en faveur du consommateur, et dans plusieurs cas, l'augmentation du droit a permis au producteur, qui avait un marché à sa disposition, de réduire le prix de ses articles d'une façon plus considérable qu'il aurait pu le faire dans d'autres circonstances, et d'une façon plus considérable qu'il l'avait jamais fait auparavant. Et bien que l'on puisse s'opposer à la politique qui tend à protéger les intérêts du pays, cependant on verra quelquefois nos amis mêmes, dénoncer un système qui produit exactement ce que quelques honorables membres de la gauche ont appuyé, défendu et approuvé dans leurs discours.

Maintenant, M. l'Orateur, nous arrivons à la question de la crise qui traverse le pays. Voyons ce qui en est. J'admets et je regrette que la récolte de blé en Canada ait été moindre en général l'année dernière que les années précédentes, et ce fait a jusqu'à un certain point affecté les affaires du pays dans l'automne et cet hiver. Car si nous avions 18 à 20 millions de boisseaux de blé qui sont censés manquer à notre récolte, et si ce blé avait été vendu, et que les produits en fussent venus entre les mains des cultivateurs du pays, il y aurait eu plus de facilité et d'aise dans le pays en général. Mais s'il y a eu déficit dans la récolte du blé, il y a eu surplus dans la récolte du foin représentant une valeur presque égale à la perte que cause le déficit dans la récolte du blé.

De sorte que, bien que les cultivateurs aient perdu sur la récolte du blé, leur abondante récolte de foin leur permettra d'élever un plus grand nombre de bestiaux pour exporter l'an prochain ; et, pourtant, je suis convaincu que l'état de choses actuel sera maintenu par l'augmentation de l'exportation des bestiaux que les cultivateurs élèveront avec les deux millions et demi de tonnes de foin qu'ils ont de plus que les années ordinaires dans Ontario seulement, pour ne pas parler des autres provinces. Mais bien que j'admette qu'un manque dans la récolte du blé puisse causer quelque désastre, je dois aussi admettre qu'aujourd'hui le prix du bois n'est pas aussi élevé que l'année dernière et les années précédentes. On a déjà en mains une surproduction, et l'on ne fabrique pas autant cet hiver qu'on la fait l'hiver dernier ; cela a aussi produit quelque effet sur le commerce et les affaires générales du pays.

Il y a d'autres faits que j'ai mentionnés cette après-midi ; je veux parler de la trop grande importation de marchandises, qui a peut-être mis entre les mains de l'importateur et du marchand de détail un assortiment qu'ils ne peuvent pas convertir immédiatement en argent. Ces deux faits produisent aussi un mauvais effet. Mais, à part cela, quelle preuve avons-nous de la crise générale et de la stagnation du commerce dans le pays? Nous avons, M. l'Orateur, la preuve certaine qu'en général l'on a payé promptement à leur échéance les billets escomptés aux banques. Nous voyons par la presse que les administrateurs des banques que l'on a consultés à Montréal et ailleurs au sujet des paiements, disent qu'ils sont faits d'une façon des plus satisfaisantes ; cela n'existerait pas il y avait la grande crise commerciale, d'après les affirmations des honorables membres de la gauche, crise qu'ils disent avoir été produite dans quelques cas par la politique nationale. On a déjà parlé de ces choses, qui démontrent qu'il n'y a pas de crise générale, ni de misère, ni de besoin ; elles démontrent aussi

que le nombre des ouvriers sans travail n'est pas du tout plus fort que d'habitude. Quelles meilleures preuves pouvons-nous avoir que la masse des ouvriers a de l'emploi et des épargnes à sa disposition ? Comme je l'ai répété plusieurs fois dans cette Chambre, c'est l'augmentation des dépôts faits dans les banques d'épargnes par le peuple, qui a gagné plus d'argent qu'il n'en a besoin pour ses affaires et qui a déposé cet excédant.

Je dirai ici à la Chambre—et j'agis ainsi dans le but de répondre à un énoncé fait par l'honorable membre qui a parlé après moi à la dernière session relativement aux dépôts faits dans les banques d'épargnes—je dirai que, dans les provinces maritimes, les banques d'épargnes sont réglémentées d'après un principe qui était admis avant l'union. Le département des postes ne reçoit pas d'argent dans ces provinces, comme dans Ontario et Québec. Jusqu'en 1879, les agents de ces banques d'épargnes étaient autorisés à accepter de tout déposant jusqu'à $10,000, et naturellement, cela a eu l'effet de porter les gens à faire des dépôts, d'autant plus qu'on leur payait l'intérêt depuis le jour où ils faisaient le dépôt jusqu'au jour où ils le retiraient. Mais, malgré ces avantages dont ils ont joui jusqu'en 1819, qu'avons-nous vu ? Nous avons constaté que l'augmentation des dépôts dans ces banques d'épargnes et dans les banques d'épargnes des bureaux de poste de toute la Confédération, a été de $2,800,000 pendant les cinq années qui se sont écoulées depuis 1873 jusqu'à 1878. Mais qu'avons-nous vu après cela ? Le gouvernement a ordonné en 1879 que ces dépôts fussent limités à $3,000 par déposant, et que l'intérêt fût seulement payé à compter du commencement du mois ; c'est-à-dire, que sur un dépôt fait le 2 janvier, l'intérêt n'était payable qu'à compter du premier février ; et s'il était retiré le dernier jour du mois, on ne devait payer aucun intérêt pour ce mois ; en conséquence, les gens étaient bien moins portés à faire des dépôts dans les banques p'épargnes des provinces maritimes. Eh bien ! quel a été le résultat ? Le résultat a été qu'en 1879, ces dépôts ont augmenté de $710,669 ; en 1880, de $1,845,222 ; en 1881, de $4,703,715 ; en 1882, de $5,931,989 ; en 1883, de $4,450,445, soit une augmentation totale, en cinq ans, de $17,722,094, contre $2,800,000 pendant les cinq années précédentes, lorsqu'il y avait de plus grands encouragements à faire des dépôts dans les banques.

On doit se rappeler que dans Ontario et dans Québec, excepté à Toronto, personne n'a le droit de déposer plus de $1,000 en son nom, et malgré cela, pendant cette période, l'augmentation a été celle que j'ai mentionnée. Cette année, le montant des dépôts est de $1,755,079 plus élevé qu'il l'était pendant la période correspondante, l'année dernière ;

cela démontre que même cette année, les ouvriers et les autres classes peuvent encore gagner des salaires plus élevés et faire des dépôts plus considérables dans les banques d'épargnes du gouvernement. On ne peut pas, je crois, donner de meilleure preuve que la prospérité est générale dans le pays.

Allons un peu plus loin. L'ensemble des dépôts faits dans les banques chartées le 31 juillet 1879, était de $63,-848,145. Le 31 juillet 1883, quatre ans après, il était de $99,241,325, soit une augmentation de $35,393,180 pendant cette période, et une augmentation, pendant ces cinq ans, de $53,000,000, en réunissant les caisses d'épargnes des bureaux de poste et les banques chartées du pays. Cela prouve que le peuple gagne de l'argent et qu'il a un excédant, autrement, il ne serait pas en état d'augmenter aussi considérablement les dépôts qu'il fait dans ces institutions.

L'honorable député de Brant (M. Paterson) a dit, l'an dernier, que le fait que l'augmentation semblait plus considérable dans les provinces maritimes qu'ailleurs, n'était pas une preuve que le peuple gagnait plus d'argent, et que l'on ne pourrait pas prétendre que l'on eût gagné plus d'argent dans ces provinces que dans Ontario et Québec. Non. Dans les provinces maritimes, le peuple n'avait pas l'habitude de faire de dépôts dans les banques, et les banques n'encourageaient pas le paiement d'intérêts sur les dépôts; le résultat a été que pendant plusieurs années, les épargnes des provinces maritimes ont été déposées dans les caisses d'épargnes, tandis que les banques chartées d'Ontario et de Québec payaient peut-être un intérêt plus élevé que les caisses d'épargnes des bureaux de poste, et le peuple a fait des dépôts considérables dans ces institutions. C'est ce qui explique comment il se fait que l'augmentation des dépôts faits dans les provinces maritimes semble si considérable, lorsqu'on la compare à celle des dépôts faits dans Ontario et Québec.

On peut dire que pendant les trois ou quatre derniers mois, les salaires des ouvriers employés dans les fabriques de la Confédération, ont été réduits dans certains cas, et qu'aujourd'hui le nombre des ouvriers n'est pas si considérable qu'il y a trois ou quatre mois. Je puis admettre que les fabricants canadiens sont aujourd'hui obligés de restreindre leurs opérations. Et pourquoi cela? Tous les honorables membres savent qu'en Angleterre, où règne le libre-échange, et aux États-Unis, où règne la protection, les fabricants ont en mains un excédant de production, qu'ils réduisent le nombre de leurs employés, qu'ils diminuent leurs salaires, qu'ils sont obligés de vendre moins cher que d'habitude cet excédant de produits, et même les articles

qu'ils produisent tous les jours. Ces réductions ont eu lieu dans plusieurs cas, bien que les ouvriers s'y soient opposés en Angleterre et aux États-Unis. Quel résultat cela produit-il? Nos voisins américains et les fabricants anglais, vu le fait que leurs bénéfices sont diminués et que les salaires payés à leurs ouvriers sont moins élevés aujourd'hui qu'autrefois, viennent ici et font une forte compétition aux fabricants canadiens. On doit baser les salaires payés aux ouvriers, au Canada, sur ceux que l'on paie aux ouvriers aux États-Unis, car si les gages ne sont pas à peu près égaux, les ouvriers traverseront bientôt la frontière. Nos fabricants ont jugé à propos, pour garder leurs ouvriers, d'augmenter leurs salaires, car une augmentation analogue avait eu lieu aux Etats-Unis. Mais aujourd'hui qu'il y a aux États-Unis, une réduction sous ce rapport, réduction amenée par la diminution des prix, nos fabricants, afin de lutter avec succès, ont aussi réduit les prix de leurs produits, et dans certains cas, les gages de leurs ouvriers. Mais dans quel état se seraient trouvés ces ouvriers et les fabriques établies dans tout le pays, si la politique nationale n'avait pas été là? N'était le tarif qui protège beaucoup nos industries et nos manufactures, nous serions inondés par les produits étrangers, et la moitié ou les trois quarts de nos fabriques seraient fermées dans trois mois.

Ces faits donnent aux adversaires de cette politique une raison d'attaquer le gouvernement et ses actes. Je me permettrai de dire que nous n'avons pas d'objections à ce que l'on attaque ainsi individuellement des membres du gouvernement ou le gouvernement comme corps; mais nous nous opposons à ce que l'on nuise aux plus grands intérêts du Canada, à ce que l'on déprécie notre crédit chez nous et à l'étranger, à ce que l'on décourage les gens de venir placer leurs capitaux dans le pays et à ce que l'on décourage nos compatriotes en criant à la crise, à la misère et à la ruine. Il y a environ six semaines, le chef de la gauche, en parlant dans cette enceinte, a dit que nous parlions encore des fourneaux économiques. Cet énoncé pourrait très bien servir les fins qu'il se propose, mais est-il motivé dans ce cas-ci particulièrement? Le fait dont il parle et qui s'est passé à London a été rapporté par un journal ami du gouvernement, parce qu'il y avait quelques familles qui avaient besoin de secours, comme il y en a chaque hiver dans toutes les villes de la Confédération, des veuves et ceux qui sont pires que des veuves, des enfants délaissés et plusieurs personnes âgées et infirmes. Est-il juste de tirer les conclusions que le chef de la gauche a tirées de ce que des personnes charitables s'efforcent de procurer de la nourriture aux pauvres; il peut arriver que ce soient des immigrants qui, ne trou-

vant pas de travail dans le pays, se sont rendus dans les villes pour y demander des secours. Mais cela est-il comparable à l'état de choses qui existait en 1878-79, lorsque l'on nous demandait, à nous, membres du parlement et aux citoyens d'Ottawa, de souscrire pour acheter du pain à des centaines d'hommes qui, bien qu'ils fussent disposés à travailler, étaient dans la misère? Voyons nous aujourd'hui de ces choses dans une ville quelconque de la Confédération? En ce qui concerne la ville de London, nous avons ici un rapport préparé par le maire de London-Est, il y a environ deux mois, ou deux ou trois semaines avant que le chef de la gauche eût prononcé le discours dont j'ai parlé. Cet officier dit que l'état des affaires, dans London-Est, s'est grandement amélioré pendant les deux dernières années; et ce n'est pas un libéral-conservateur. Et d'où vient ce changement? Il y a deux ans, il y avait 200 maisons à louer, lesquelles sont aujourd'hui occupées; il doit le savoir, car il est agent pour la vente et le louage des maisons. Il parle des ouvriers employés dans les ateliers où l'on fabrique des wagons de chemins de fer et des articles en acier; il dit que tout promet beaucoup. Et ce rapport arrive de London-Est, justement avant que le chef de la gauche ait fait son énoncé. Nous avons à Toronto, à Ottawa, à London et dans d'autres villes des hommes et des femmes charitables qui pourvoient aux besoins des nécessiteux; mais, je le demande aux honorables membres, a-t-on vu quelque chose de comparable à ce qui existait en 1877-78?

Plusieurs MEMBRES : Oui ; quelque chose de bien pire.

Sir LEONARD TILLEY : Quelque chose de bien pire! Alors, M. l'Orateur, il est inutile que j'apporte de nouveaux arguments. Puisque l'honorable chef de la gauche se lève et s'efforce de ruiner la politique du gouvernement en disant que le pays est aujourd'hui dans une position pire qu'en 1877 et 1878, en ce qui concerne le travail donné aux ouvriers de ce pays, je n'ai pas besoin d'apporter d'autres arguments pour convaincre les hommes indépendants des deux côtés de la Chambre que ces membres se proposent réellement d'autres fins que le bien du pays. Je suis étonné d'entendre l'honorable monsieur dire que l'état du pays est pire qu'auparavant. Mais puisque c'est la position que veulent prendre les honorables membres de la droite, je désire citer le fait qu'à l'assemblée à laquelle j'ai fait allusion, sir Richard Cartwright, qui, alors, ne faisait pas partie de la Chambre, a dit au peuple, en parlant de l'état actuel des affaires dans le pays : " Eh bien! cette année, les banqueroutes seront plus nombreuses que pendant l'année la plus malheureuse du gouvernement Mackenzie." Mais quel désas-

pointement a dû éprouver l'honorable monsieur lorsqu'il a constaté que le nombre en était presque de moitié moins considérable que pendant les trois années de 1877-78-79. J'ai ici les états, et ils démontrent que pendant chacune de ces années, le nombre des banqueroutes a été près du double plus considérable que l'année dernière, malgré le fait que, dans le nombre de celles de l'année dernière, se trouvent comprises près de 260 banqueroutes qui ont eu lieu à Winnipeg, banqueroutes d'une nature exceptionnelle, amenées par des causes que tout le monde connaît. Nous savons que l'esprit de spéculation qui régnait dans cette ville de 25,000 habitants, était tel que l'on y demandait, pour des emplacements, autant et plus qu'on demanderait pour des emplacements situés dans le centre de Toronto, et dans plusieurs cas, autant qu'on demandait pour des emplacements à Chicago. L'honorable monsieur aurait dû savoir que cet état de choses ne pouvait pas durer ; qu'il n'y avait rien pour garantir des prix si élevés ; que cela était la fièvre de la spéculation ; et qu'à part la spéculation sur les terrains, les hommes d'affaires faisaient des importations considérables, plus considérables que ne l'était la demande ; que ces hommes surestimait le chiffre de la population qui devait aller s'établir dans cette contrée, et à la fin ou au milieu de l'année dernière, ils ont vu qu'ils ne pouvaient pas payer les articles qu'ils avaient importés. Pour ces raisons, le malheur a surpris ces gens ; c'était un malheur d'une nature exceptionnelle, et je suis convaincu qu'ils se relèvent et qu'ils se relèveront rapidement de cet état de choses. Aucune société, aucune ville, dans de telles circonstances, ne pourrait s'attendre à d'autre résultat. Il y a eu 260 banqueroutes à Winnipeg sur 1,300 qui ont eu lieu dans la Confédération. L'ensemble des banqueroutes de la Confédération représente la somme de $15,000,000, y compris le Manitoba, où, pendant les années dont je parle, il se faisait peu ou point de commerce. Cependant, malgré cela, le chiffre des banqueroutes n'a été que d'un peu plus de la moitié de celui des banqueroutes qui ont eu lieu pendant ces trois années.

Mais, M. l'Orateur, l'honorable monsieur n'a pas l'excuse qu'il avait dans le cas du droit sur le malt, car alors il ne pouvait pas connaître les faits exactement, vu que l'année n'était pas terminée, bien qu'il prétendît que la ruine exerçait partout ses ravages ; il aurait dû savoir ce qui avait eu lieu, mais les nuages obscurcissaient tellement son esprit, qu'il a dû envisager la situation sous cet aspect. Les honorables messieurs de la gauche ne semblent voir aucune lumière ; ils sont entourés de nuages et d'obscurité. Or, s'il en est ainsi, j'espère que si l'honorable membre de la gauche qui m'a répliqué l'année dernière devient jamais ministre

des finances, il suivra la politique qu'il a prêchée en 1876; j'espère qu'il exprimera de nouveau les sentiments qu'il a semblé exprimer dans les discours que je lui ai entendu prononcer. Maintenant que l'honorable député de Huron-Sud (sir Richard Cartwright) est ici, il adoptera une opinion différente. Fidèle à ses opinions extrêmes et à ses penchants, fidèle aux idées extrêmes qu'il entretient sur le libre-échange, je suppose qu'il nous répétera les arguments qu'il a déjà employés et les énoncés qu'il a déjà faits dans d'autres circonstances en faveur du libre-échange et contre la politique nationale.

Je prétends que bien qu'il y ait aujourd'hui un peu de malaise, provenant des circonstances dont j'ai parlé, il n'y a pas du tout lieu de s'alarmer. Et que l'on me permette de dire que si ces choses s'étaient présentées dans d'autres circonstances, comme je l'ai deja dit, la crise aurait été quatre fois plus grande qu'elle l'est aujourd'hui. Comme je l'ai fait à la dernière session, lorsque les honorables membres de la gauche disaient: "Vous êtes heureux, le sort vous est favorable, tout vous réussit, votre politique nationale est acceptée par une partie considérable de la population." Comme je l'ai fait à la dernière session, dis-je, je répondrai à cela que la politique nationale, qui donne le travail dont il a besoin au peuple, qui sans cela n'aurait rien à faire, deviendra de plus en plus populaire dans l'esprit des habitants de la Confédération canadienne. Et quoique je regretterais que les honorables membres de la gauche suivirent la ligne de conduite qu'ils ont semblé se tracer hier soir, lorsqu'ils ont dit que la situation du pays était pire qu'en 1878; bien que je regretterais, dis-je, que l'on adoptât cette ligne de conduite—car elle est propre à nuire au pays—cependant, malgré ces déclarations, malgré les énoncés que l'on peut faire ce soir, ou dans le cours du débat, malgré les articles publiés dans les journaux (canadiens, américains et anglais), articles propres à nuire au crédit et à la situation du pays, malgré tout cela, le pays possède assez de ressources, le peuple a assez de vigueur, de force et d'énergie, et il y a dans cette politique dont je parle, assez d'éléments de vigueur et d'énergie, pour nous protéger contre l'influence des discours et des arguments au moyen desquels on cherche à nuire à la politique nationale, dans ce parlement ou ailleurs.

1876;
qu'il a
du pro-
on-Sud
pinion
s pen-
sur le
ments
dans
contre

peu de
l n'y a
otte de
es cir-
quatre
'ai fait
s de la
t favo-
ceptée
nme je
la que
besoin
dra de
a Con-
ue les
e con-
nt dit
que je
nduite
ré ces
e soir,
dans
rticles
nalgré
uple a
cette
ur et
scours
uire à